

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

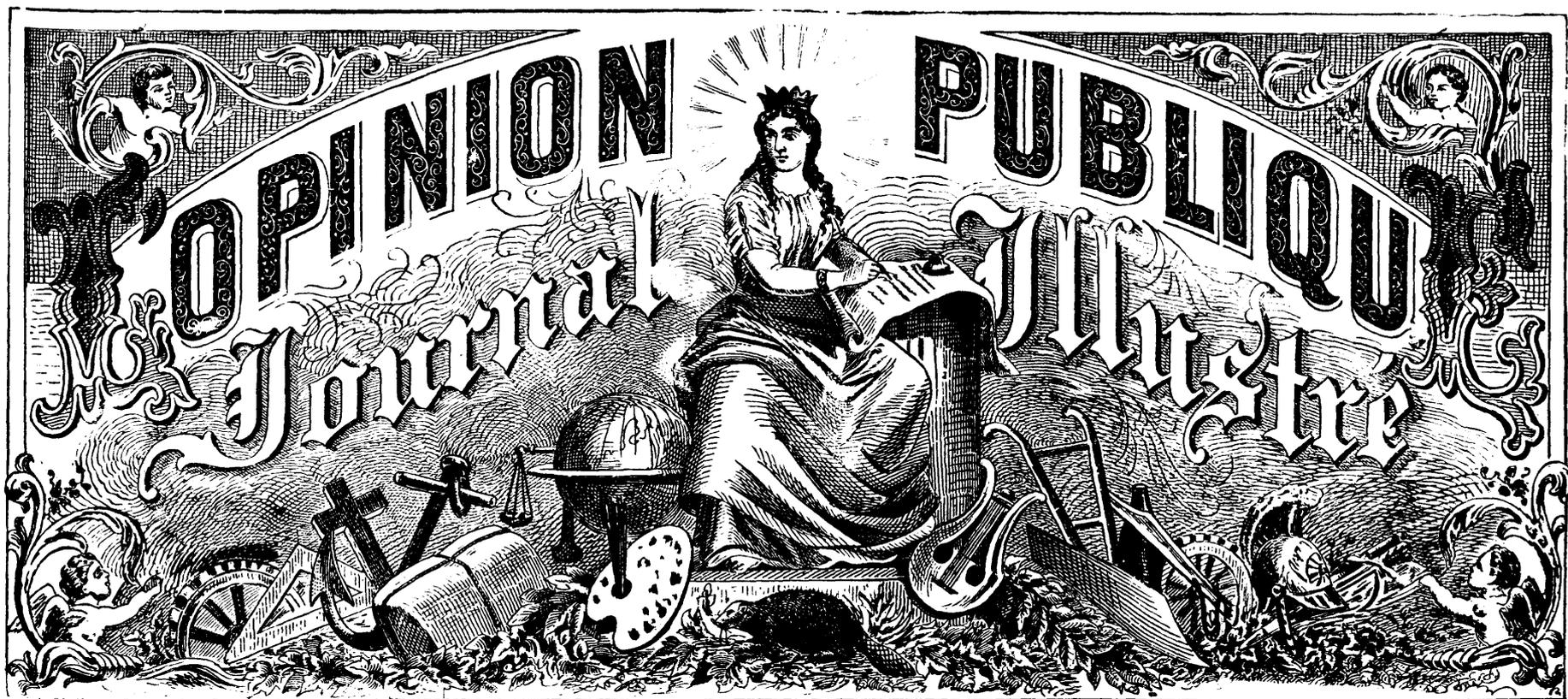
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



LES COLLEGES CLASSIQUES.

L'éducation d'un peuple n'est pas chose si facile et si simple que tout le monde s'entende du premier coup sur le véritable caractère qu'elle doit avoir, sur la direction qu'il convient de lui imprimer : au contraire, c'est une question qui, débattue de tous temps, dans tous les pays, a partagé les meilleurs esprits et n'a jamais été résolue, au dire de plusieurs, que d'une manière incomplète. Personne ne doit être surpris si elle nous préoccupe fréquemment à notre tour en Canada ; nous élevons petit à petit sur une terre nouvelle l'édifice d'une société autonome, et si, en accomplissant ce travail compliqué, nous passons par les mêmes incertitudes que nos aînés dans la famille des nations, rien de plus naturel et de moins évitable. Nous discutons hier, nous discutons aujourd'hui, il est plus que probable que nous discuterons demain ; il ne faut ni s'en étonner ni s'en émouvoir. D'ailleurs, un débat comme celui qui se poursuit présentement dans *L'Opinion Publique*, sans passion, sans parti pris, et dans le seul but d'obtenir un échange d'idées sur un sujet important, ne peut avoir de mauvais résultats.

M. David a exprimé sur l'éducation classique des opinions que j'ai promis de discuter ; j'accomplis cette promesse.

« Il nous faudrait, dit-il, des mécaniciens, des ingénieurs, des architectes, des marchands instruits—et nous n'avons que des avocats, des médecins et des notaires...

« A quoi servira aux Canadiens français de parler le grec et le latin, si on les trouve incapables de remplir tous les emplois lucratifs?...

« Quel spectacle humiliant offre notre société ! L'industrie, l'agriculture, nos pouvoirs-d'eau, nos ressources minières et forestières manquent de bras et d'intelligences pour les féconder et on faire jaillir la fortune, le bien-être ; nous sommes obligés d'aller à l'étranger chercher des mécaniciens, des architectes et des artistes—et les professions libérales regorgent de talents dévoyés, d'existences flétries par l'inaction et le découragement—et nos compatriotes s'en vont par milliers aux Etats-Unis !...

« Tout nous démontre qu'ici l'éducation doit être avant tout industrielle, commerciale et agricole. »

M. David propose comme remèdes à ces maux : 1o de limiter et rendre plus efficace l'éducation classique ; 2o de créer des académies où l'on enseignerait l'agriculture, le commerce, l'industrie ; 3o d'établir des chaires publiques dans les grandes villes ; 4o de rendre plus difficile l'accès des professions libérales.

Si l'on proposait seulement d'établir des écoles spéciales pour les ouvriers et les cultivateurs qui n'ont pas les moyens de faire un cours d'études régulier ; si l'on suggérait de transformer quelques petits collèges en y faisant enseigner la chimie agricole, le dessin et la comptabilité au lieu du latin qu'on ignore ; si l'on ne voulait qu'améliorer la haute éducation classique, certes ! nous devrions alors dire bien haut : Etablissez, transformez, améliorez même, ce ne peut être mal. Mais il s'agit bien d'autre chose. Voyez ces talents perdus, dit on, et ces existences flétries, voilà l'œuvre du grec et du latin !

C'est cette responsabilité que, pour ma part, je me refuse à laisser retomber sur ces grands établissements qui font l'honneur de notre pays ; et pour bien définir les limites de ce débat, j'affirme : 1o que nos collèges ne sont pas responsables de l'encombrement des professions ; 2o

qu'ils ne sont pas responsables des échecs de la jeunesse ; 3o qu'ils font beaucoup de bien et point de mal.

I. Notre grand malheur, dit-on, est que tous les jeunes gens qui ont fait un cours d'études se jettent dans les professions, et qu'ainsi nous n'avons point d'hommes instruits dans le commerce et dans l'industrie. Comment pourrait-il en être autrement, ajoute-t-on, puisque nos collèges ne sont destinés qu'à former des prêtres et des hommes de profession ?

On fait ici une erreur capitale. Les collèges classiques ne préparent pas plus l'enfant à la carrière professionnelle qu'à l'industrie, au commerce ou à l'agriculture ; ils n'ont qu'un but, qui est de donner à la jeunesse l'éducation qu'elle ne peut finir dans la famille, c'est à-dire, cultiver son cœur et son esprit, hâter le développement de ses facultés, l'habituer au raisonnement et au travail, afin de la mettre en état de faire son chemin tout de suite dans le monde, et de s'engager dans la lutte de la vie sans attendre le nombre des années nécessaires à ceux qui sont laissés aux seules ressources de l'observation et de l'expérience pour se former le jugement. Le collège prépare l'élève, non pas au barreau en particulier, par exemple, mais d'une manière générale à la vie, *ad vitam*, selon le conseil de Sénèque. On y enseigne l'arithmétique, les mathématiques, la chimie et toutes les sciences naturelles suffisamment pour que l'écolier puisse ensuite étudier seul, s'il le faut, ou le commerce, ou l'agriculture, ou le génie, tandis que les leçons de littérature et de philosophie qu'on lui donne sont une excellente préparation aux professions libérales ou à la carrière des lettres ; mais, je le répète, on ne le dirige dans aucune voie en particulier, si ce n'est celle du devoir et de la vertu : on l'exerce, on le cultive ; à lui, plus tard, de s'exploiter comme il l'entendra.

Que s'il fallait absolument trouver à quoi l'on est mieux préparé en sortant du collège, ou au barreau ou au commerce, nous devrions dire que c'est au commerce ; car en effet après un cours classique, il faut encore trois années de cléricature pour être avocat, et je suis trompé s'il faut guère plus de trois mois pour devenir un commis-marchand de premier ordre ou même pour se rendre capable de diriger un négoce important. Il y a dans cette ville quelque jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans qui se sont mis aux affaires en sortant du collège : comparez-les à tous ceux de leur âge, fussent-ils dans le commerce depuis dix ans, et dites s'ils ne leur sont pas de beaucoup supérieurs. Au reste, la chose est toute naturelle. Se mettre dès l'enfance derrière un comptoir n'est point prouver qu'on est un homme ; les choses pratiques auxquelles on veut ainsi s'initier de bonne heure, on ne pourra les apprendre que graduellement, à mesure que l'esprit se développera ; et se développera-t-il bien vite en cet endroit ? Inutile d'insister ; l'horizon d'un magasin n'est pas tellement vaste qu'il inspire à l'enfant des idées toujours nouvelles. L'enfant apprendra lentement ce qu'il touchera du doigt, ce qu'il résumera en chiffres, ce qui se passera sous ses yeux : le travail fécond de l'esprit lui est inconnu ; c'est un écolier novice qui a besoin qu'on lui enseigne tout et qui est encore incapable d'extraire de sa leçon une idée générale. La position de celui qui entre dans le commerce après un cours d'études est bien différente. Son esprit est déjà pas mal formé, car il a vingt ans et voilà huit années qu'il exerce ses facultés sur les matières les plus diverses

et les plus difficiles ; le commerce ne sera pour lui qu'une nouvelle matière à apprendre, tâche dont il s'acquittera avec toute l'aisance que donne une longue habitude.

Mais on m'arrête tout court pour me dire : Supposant que l'écolier soit préparé à entrer dans un magasin comme dans un bureau, à faire une cléricature commerciale comme une cléricature de droit, et que pour la première il ne lui faille que trois mois au lieu de trois ans pour la seconde, il n'en est pas moins vrai que cet écolier n'a pas le goût des choses pratiques, et que d'ailleurs ses parents tiennent à honneur qu'il soit homme de profession plutôt que négociant, ou *habitant* comme eux presque tous.

« Voilà ce que l'on dit. Et que dis-je autre chose ? »

Vraiment oui, il est certain que généralement les écoliers ont plus de goût pour la littérature que pour le calcul, pour la philosophie que pour la tenue des livres, et qu'ils préféreraient continuer à lire Virgile et copier des vers de Lamartine que de vendre du coton à l'aune ou de la chandelle à la livre. Cela prouve deux choses : d'abord, qu'ils ont de l'esprit et du cœur, puisqu'ils sont accessibles au sentiment du beau dans les arts ; ensuite, qu'ils croient encore que l'argent est un vil métal, que l'homme n'a pas pour principale destinée même ici-bas d'amasser fortune, en un mot, qu'ils n'ont point encore perdu au contact des choses pratiques leurs généreuses illusions. Il est aussi très-vrai que les parents, surtout s'ils sont de la campagne, ont presque tous caressé le rêve d'avoir un homme de profession dans leur descendance, et qu'ils conseillent souvent leur fils de se faire avocat ou médecin, loin de l'en détourner comme d'un précipice. Ils croient s'élever ainsi eux-mêmes dans l'échelle sociale, désir assez naturel et surtout particulier au caractère français.

Tout cela est vrai, j'en conviens une fois de plus ; mais je réponds, premièrement, que le bonheur d'être instruit vaut bien la peine de quelques illusions détruites, et secondement, que lorsque le collège remet l'écolier à sa famille, il appartient à celle-ci de ne pas le laisser dupe des illusions naturelles au jeune âge ; et si au lieu d'y résister, comme c'est son droit et son devoir, elle y cède ou les favorise, c'est elle, non le collège, qui est responsable de ce que son enfant s'en va grossir les rangs d'une profession déjà trop encombrée.

Ce qui manque au jeune homme lorsqu'il laisse les bancs, évidemment ce n'est pas la capacité d'apprendre très-vite les choses pratiques, mais le goût pour les étudier. Le devoir des parents, qui ont alors sur lui un contrôle exclusif, est de lui dire : Mon enfant, obéis à la raison plutôt qu'à tes goûts du moment : entre dans le commerce, ou cultive la terre, sinon je te retranche les vivres.—Cet argument est péremptoire pour tout le monde, excepté ceux dont les muses se sont emparé dès le berceau ; mais nous ne sommes pas tous des poètes.

Les collèges nous procurent une bonne chose, l'instruction ; mais par la faute de nos parents nous ne l'utilisons pas dans la carrière où elle nous serait le plus profitable : faites donc alors la leçon aux parents, et ne parlez des collèges que pour les remercier d'avoir tant fait pour nous.

Je me trompe ; car si les professions sont encombrées, la faute n'en est-elle pas aux professions elles-mêmes ? Il suffit de jeter un coup d'œil autour de soi pour com-

prendre que l'accès des professions libérales a été trop facile, puisqu'un très-grand nombre de leurs membres, non-seulement ignorent le grec et le latin, mais ne savent ni l'anglais ni le français. On laisse les portes ouvertes pour tout le monde, et l'on cherche le coupable qui a fait entrer cette foule! C'est par trop naïf. On accorde un brevet à des petits garçons qui ont fait à peine la moitié d'un cours classique, et l'on dit que les collèges les ont formés pour les professions! C'est vraiment trop naïf encore. Les collèges ne les ont pas formés; ils ne faisaient que commencer cette œuvre, qui vraisemblablement promettait d'être difficile, et ils n'ont avec eux rien de commun, puisqu'ils n'ont pu accomplir leur tâche. L'écolier qui n'a pas fait tout son cours n'est pas un produit du collège: c'est tout ce qu'on voudra à part cela.

II. Et maintenant, avant d'accuser l'enseignement classique d'être la cause de la pauvreté de tant de jeunes gens, il semble qu'il serait juste d'examiner si les circonstances au milieu desquelles ils sont placés et les difficultés contre lesquelles ils ont à lutter ne suffisent point pour paralyser leurs travaux et leur essor. Il y a dans toutes les professions trop de patrons pour le nombre de clients: c'est là la cause évidente, visible du malaise; mais la position même des étudiants dans ce pays, lorsqu'ils débutent, est aussi une cause de leur faiblesse et trop souvent de leurs échecs.

Il est remarquable que la majorité de nos hommes de professions n'ont pas fait un cours d'études complet, et cependant ils expriment le regret qu'on ne les ait pas rompus aux affaires au lieu de leur montrer le grec et le latin!—Pardon, messieurs, vous ne savez ni le grec ni le latin; si vous aviez appris l'une et l'autre langue, surtout si vous aviez terminé votre cours par deux années d'études philosophiques, c'est-à-dire si vous aviez permis au collège de vous former réellement, vous seriez aujourd'hui de tout autres hommes et vous n'auriez pas à vous plaindre d'avoir été instruits comme il faut. Vous avez été quatre ans au collège, et vous végétez dans votre profession: cela prouve-t-il que vous avez eu tort d'aller au collège? Non, cela prouve que vous auriez dû y aller huit ans.

Il serait curieux de savoir combien de ceux qui ont fait tout leur cours ont à se plaindre du sort aujourd'hui. Dans tous les cas, j'insiste pour qu'on n'accuse pas les études classiques de la misère de ceux qui n'ont fait qu'une moitié de cours, car s'ils ne réussissent pas, ce n'est point parce qu'ils ont été à l'école, mais parce qu'ils n'y sont pas allés assez longtemps. Le peu qu'ils ont appris suffit pour leur donner le désir de sortir de leur condition, mais est insuffisant pour les maintenir dans une autre plus élevée. Aussi les collèges demandent-ils huit années pour faire l'éducation d'un enfant, et ne dissimulent à personne qu'un cours tronqué n'est rien ou presque rien. Le malheur n'est pas que tant de jeunes gens fréquentent les séminaires, mais qu'un si petit nombre finissent leur cours.

Il y a plus. Presque tous nos étudiants sont fils de cultivateurs: c'est dire qu'ils ont été élevés dans les principes de la plus parfaite honnêteté, mais que leur éducation est très-incomplète au point de vue du monde, j'entends des relations sociales; ils n'ont pas l'habitude du commerce de la société; ils manquent de manières, comme on dit aujourd'hui, d'urbanité, comme on disait autrefois; ils sont *rough*, dit l'anglais. J'ignore si quelqu'un se formalisera de ces paroles, mais je sais que je constate un fait admis par ceux mêmes qui, sans en avoir souffert dans l'estime publique, reconnaissent que leur rudesse primitive leur a fait perdre bien des "chances." Pour avoir des clients à la ville il ne suffit pas de s'annoncer dans un journal; il faut encore se créer de bonnes relations, et l'on ne peut y parvenir sans cette habitude du monde, dont le jeune homme le plus spirituel ne saurait se passer. Il y a tel et tel avocat, tel et tel médecin, remarquable par ses talents, que nous voyons végéter toutefois, et à qui il ne manque qu'un peu de manières pour se répandre dans les familles riches et s'attirer par là de nombreux clients. La rusticité n'est pas un vice, non plus que la pauvreté; elle recouvre parfois plus de vertu que la civilité élégante; mais elle n'en est pas moins un grand obstacle à l'avancement de notre jeunesse, et le temps qu'il faut pour le vaincre ou le faire disparaître est à peu près perdu.

La pauvreté est un autre obstacle terrible. Chose singulière! les quelques jeunes gens riches qui prennent une profession ne l'exercent pas; ils sont précisément dans les conditions qu'il faut pour devenir des hommes remarquables en se consacrant à l'étude, et ils aiment mieux battre le pavé tout le jour, garder des chevaux, ou faire la chasse. Ceux qui veulent se mettre dans l'exception ont toutes les peines à se faire prendre au sérieux, tant le public est habitué à la règle générale.

La presque totalité des étudiants sont pauvres, et la première préoccupation de chacun doit être, non pas de se rendre capable dans sa spécialité, mais de gagner de l'argent pour vivre. Rien de plus pénible que de voir

aux prises avec les réalités de la vie des talents délicats, vifs, hardis, qui demanderaient le grand air, un ciel sans orages pour se développer et donner la pleine mesure de leur capacité. Trop souvent, hélas! ils en viennent à se souiller pour un peu d'or, car il est excessivement difficile d'être honnête pour celui qui, obligé de vivre comme un *monsieur*, a le gousset vide comme un journalier: hâtons-nous de le dire cependant, presque tous montrent un vrai courage. Les étudiants en droit, pour ne point parler des autres, sont tristement partagés. L'héritage qui leur était destiné a été employé à payer leur cours d'études, et ne recevant presque plus rien de leur famille, ils sont obligés d'écrire comme des mercenaires à la Cour des Enquêtes afin de gagner quinze piastres tous les mois pour payer leur pension. Avocats, ils sont parfois réduits à regretter cette source de revenus, car les clients sont rares et le Pactole coule toujours loin d'ici.

On reproche à ces jeunes gens de n'être pas assez pratiques: le fait est qu'ils le deviennent trop. En attendant la clientèle, ils font des affaires, ils vivent d'expédients. Voici un jeune avocat qui, depuis deux ans qu'il exerce, n'a eu que deux ou trois causes à la Cour Supérieure; ce qu'il gagne à la Cour de Circuit ne suffit certainement pas pour le défrayer, et il n'a pas un sou vaillant: voulez-vous dire comment il a pu subsister, si ce n'est au moyen de mille et une petites transactions plus ou moins étrangères à sa profession? Il est devenu homme d'affaires, ce qui l'aurait fait rayer des cadres du barreau français, si jamais il avait pu s'y faire admettre. On s'étonne de le voir si souvent dans les rues, marchant tout pensif ou tout agité: n'en doutez plus, il court après la fortune qui ne vient pas à son bureau. Vivre, voilà la grande inquiétude; de l'argent, voilà la grande chose à acquérir.

Or dites-moi ce qu'il reste de temps pour étudier à l'homme ainsi préoccupé; dites s'il est étonnant qu'il se décourage quelquefois ou que son intelligence s'engourdisse au milieu de tant de tracasseries et de luttes misérables contre le sort; dites s'il est besoin de rechercher dans le cours classique, dans l'étude du grec et du latin, le secret de ces existences flétries!

Je connais quelqu'un à Montréal qui, il y a une quinzaine d'années, après un brillant cours d'études, s'étant décidé à étudier le droit, arriva un bon jour dans notre ville avec deux écus dans son gousset pour toute fortune. Il eut d'abord la chance d'être admis comme clerc dans un bureau très-fréquenté, et la chance encore plus belle à ses yeux d'y recevoir un salaire annuel de quinze louis, à la condition de travailler pour ses patrons depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir. Mais avec quinze louis par année on ne vivait pas à Montréal, même à cette époque. Le courageux étudiant devait donc songer à gagner sa vie après ses longues journées d'un travail ardu et trop ingrat. Pour cela il se mit à donner des leçons de français et de latin dans quelques familles. Afin de se trouver à point chez ses élèves, il dinait quelquefois à neuf heures du soir. Qu'importe! il était libre ensuite et pouvait ouvrir ses auteurs de droit, auxquels il consacrait ordinairement de deux à trois heures chaque nuit. Au bout d'une cléricature régulière, il fut admis à la profession, ayant subi, au dire des journaux, "un examen qui lui faisait honneur," et comme ses patrons l'estimaient beaucoup, ils le prirent en société moyennant une somme de cent louis par année dans les produits de la clientèle. Le jeune homme était au comble du bonheur; mais il dut faire la plus grosse besogne du bureau avec les mêmes appointements durant cinq ans! Il est aujourd'hui un des premiers avocats de Montréal. Cependant, si j'avais à dire qu'il n'a pu être un homme remarquable et n'a fait que végéter, seriez-vous étonnés? Non, car bien d'autres, moins vigoureusement trempés, auraient succombé sous le poids de ces difficultés de la vie. Or la plupart de nos jeunes compatriotes rencontrant ces mêmes difficultés sur leur route, pourquoi s'étonner que si peu parviennent au but sans fatigue, surtout lorsqu'on sait que l'époque actuelle, à cause de l'encombrement des professions, est moins favorable que les temps d'autrefois?

III. Il me paraît donc évident que le collège n'est responsable ni de l'encombrement des professions ni des nombreux échecs de notre jeunesse. Au fait, s'il en était autrement, ne serait-ce pas bien singulier? On décrit un état de choses déplorable, et l'on s'écrie: Voilà ce que produit l'éducation classique! Mais si l'on avait raison, ne faudrait-il pas dire que le peuple canadien est la plus étrange nation qui soit sous le soleil? Quoi! s'instruire fait du mal! Étudier huit ans pour se préparer à la vie est une mauvaise tactique! Mon Dieu! où allons-nous? Les autres peuples sont parvenus à la gloire et à la fortune en s'instruisant; nous entendons répéter partout que ce siècle est un siècle de lumières, que le présent et l'avenir appartiennent à la science popularisée, et nous, chétifs Canadiens, nous ne devons toucher à cet arbre de la science, sous peine de mort! la science pour nous est le fruit défendu! Non, il n'en saurait être ainsi: nous ne

sommes pas irrémédiablement condamnés à l'ignorance et à la médiocrité, et la présomption est que l'on fait erreur, que nos maux ne sont pas attribuables à l'instruction que nous recherchons.

Aussi bien, reconnaissons-le, on ne conteste pas d'une façon générale la nécessité des études; on se plaint, au contraire, qu'il y ait trop peu d'industriels et de marchands instruits. Mais où prendront-ils leur instruction, si ce n'est dans un collège classique? Dans les *académies commerciales*, répondez-vous. Alors ils seront instruits sans l'être, comme dit Monsieur Prudhomme. Car si vous appelez s'instruire apprendre la grammaire, l'arithmétique et la tenue des livres avant l'âge de vingt ans, vous n'êtes pas difficiles, et vous ne préparez guère la jeunesse à exercer quelque influence et à jouer un rôle tant soit peu actif dans le monde: vous formez des gardes-comptoir, vous ne faites pas des citoyens.

L'idée d'éloigner les enfants des collèges classiques afin qu'ils ne manquent pas d'être des hommes pratiques, est une idée positivement bizarre, car c'est vouloir du même coup qu'ils soient toujours médiocres. Quittes à être obligés plus tard de contrecarrer les goûts de leurs enfants, les pères de famille doivent sans crainte leur faire donner cette éducation classique qui assurera leur prédominance dans la carrière qu'ils embrasseront. Pense-t-on qu'en Angleterre et en France on écarte des grands collèges ceux que l'on destine aux arts pratiques, de peur qu'ils y contractent des goûts qui les en détournent? Allez-y voir, jeune homme qui avez refusé d'être négociant parce que vous pouvez lire Homère, et si vous n'avez pas tous les jours à rougir de votre ignorance devant des industriels, je consens à passer condamnation sur toutes nos maisons de haute éducation.

Il faut être instruit, tout le monde en convient; on diffère seulement sur la nature de l'instruction convenable à notre pays. A quoi servent le grec et le latin? dit-on toujours. Vaudrait autant se demander à quoi sert d'être un esprit cultivé. Les langues grecque et latine servent à savoir le français, et cela suffirait pour leur faire trouver grâce dans ce pays. Mais leur plus grande utilité peut-être est d'aider à former l'intelligence. La réflexion que requiert l'étude des langues mortes développe plus l'esprit que tous les calculs et toutes les expériences des gens pratiques. Je citerai sur ce sujet quelques lignes d'Ozanam dans son *Discours sur la puissance du travail*:

« Les lettres donc sont demeurées maîtresses, et c'est vainement qu'on a voulu leur contester la part qui leur est faite dans l'instruction publique, et qu'on a voulu la restreindre. L'erreur de beaucoup de gens est de se méprendre sur les études où l'on a coutume d'appliquer la jeunesse. Le but prochain qu'on s'y propose n'est point précisément le savoir, mais l'exercice. Il ne s'agit pas tant de littérature, d'histoire, de philosophie, choses qui s'oublieront peut-être, que d'affermir l'imagination, la mémoire, le jugement, qui demeureront. Ces langues anciennes, auxquelles plusieurs voudraient qu'on donnât moins d'années, sont les plus admirables formes qu'ait jamais revêtues la parole humaine; et, s'il est vrai que la parole modifie la pensée, ne voyez-vous pas que l'esprit, obligé de se modeler longtemps sur les types grecs et latins, en gardera nécessairement les impressions puissantes? Dans ces leçons de tous les siècles, dans ce commerce journalier avec tout ce qui fut grand, il se forme plus que l'esprit, je veux dire le caractère. Et quand, au sortir des bancs, on devrait perdre jusqu'au souvenir des auteurs qu'on y explique, ce serait encore un bienfait considérable que d'avoir été nourri de bonne heure à l'idée du devoir, que d'avoir appris à obéir, et de savoir au moins s'appliquer et se contraindre, ce qui est le secret des affaires et le grand art de la vie humaine. Il se pourra que, d'un grand nombre d'élèves, on fasse peu d'écrivains et d'orateurs: il en restera, ce qui vaut mieux, des citoyens utiles et des chrétiens persévérants. Il en est de l'éducation comme de l'héritage du labourer: ses enfants y cherchent un trésor, ils y firent lever des moissons. »

Tout cela est bel et bon, observe-t-on, mais ne donne pas de quoi manger.— Non, si l'on se fait notaire; oui si l'on devient marchand ou agriculteur.

On insiste et l'on dit que dans les sociétés américaines il faut avant tout se préparer à l'industrie, au commerce et à l'agriculture.—Fort bien! mais la meilleure des préparations, c'est un cours classique. Ceux qui, pouvant s'instruire, ne le font pas, sous prétexte qu'ils se destinent au commerce, se méprennent du tout au tout sur leur intérêt; car ils renoncent volontairement à une supériorité certaine pour l'avenir.

Dans les sociétés américaines, où l'initiative individuelle est aussi nécessaire que libre, il importe avant tout d'être instruit. Les mille transactions du monde des affaires, où l'on ne peut compter que sur soi-même, demandent un esprit éclairé, et dans les relations sociales la culture intellectuelle inspire une confiance et assure un prestige qui s'expriment toujours par de grands avantages pécuniaires. Cela est vrai, surtout pour le Canada, qui compte des hommes instruits seulement dans les professions ou peu s'en faut. Pour la vie publique, si active sur ce continent, et à laquelle chacun est appelé à prendre part, la nécessité de l'instruction est encore plus

évidente. Il y a tel marchand de Montréal ou de Québec, intelligent et spirituel, dont l'influence est assez restreinte aujourd'hui, que l'on verrait à la tête de ses concitoyens s'il pouvait parler en public, s'il pouvait écrire, s'il était un esprit assez cultivé pour avoir de ces idées larges et fécondes qui s'imposent aux masses et les développer avec force et lucidité. Il y a tel agriculteur qui occupe depuis plusieurs années un siège dans la législature, où il ne fait rien, et qui serait devenu bientôt un homme marquant s'il avait eu quelque instruction. Partout le défaut d'instruction paralysé les talents.

Dans certains cercles on a coutume de dire que tout va mal, que le Canada sent le besoin d'une régénération. Il est vrai qu'une bonne moitié des représentants du peuple sont incapables de rendre utiles; que nos lois sont trop souvent mal digérées et mal rédigées; que nos hommes publics ne sont pas tous des hommes d'état; qu'un tel, qui pose comme financier, sait le calcul, mais ignore la finance, l'économie sociale: mais, dites-moi, la faute en est-elle au grec et au latin? Ces députés inutiles sont ce qu'on appelle des hommes pratiques; ces mauvais financiers n'ont été qu'aux écoles commerciales; aucun de ces politiques manqués n'a fait un cours d'études. Et c'est là précisément le mal. L'instruction classique est la seule base sur laquelle se peuvent bâtir les renommées solides. Voyez le passé, voyez le présent: quels sont les hommes qui nous ont rendu le plus de services, sinon ceux qui ont reçu leur éducation dans nos grands collèges? On remarque que le Bas-Canada a toujours été dans des situations difficiles et qu'il en a été tiré chaque fois par des hommes qui se sont montrés supérieurs à ceux des autres provinces: il ne faut pas chercher d'autres causes que l'enseignement classique à cette supériorité de nos chefs. Indirectement ce sont ainsi les collèges qui ont maintenu la nationalité canadienne-française; et si notre pays, comme on se plaît à le dire, a besoin d'une régénération sociale ou politique, assurément l'idée mère qui l'enfantera ne sera point conçue par une intelligence inculte. L'homme qui nous sauvera si nous avons besoin d'être sauvés, ne sera certainement pas un "homme pratique," élevé dans l'horreur des classiques, et qui, étranger aux sciences morales et à la philosophie de l'histoire, aura passé sa vie à trouver les moyens de faire fortune. Les esprits dans ce pays ne sont pas pétris d'une autre argile que ceux d'ailleurs; ici comme partout, les vues d'ensemble, les idées générales ne s'acquèrent que par de longues études, et si le Canada se fraye un chemin dans le monde, il le fera comme les autres peuples, non pas au moyen d'un éteignoir, mais au moyen d'un flambeau. L'instruction classique, loin de ne convenir pas à un pays comme le nôtre, est au contraire utile surtout à une société démocratique, où le peuple pour bien user de son droit de résoudre cent questions différentes, a besoin de tant de bon sens éclairé et conservateur et d'une si sage direction.

OSCAR DUNN.

A CARLE TOM.

"Eh bien! en vérité, les sots auront beau dire,
"Quand on n'a pas d'argent, c'est amusant d'écrire.
"Si c'est un passe temps pour se désennuyer,
"Il vaut bien la bouillotte; et si c'est un métier
"Peut-être qu'après tout ce n'en n'est pas un pire,
"Que avocat ou portier."

A. M.

Ce poète a raison, et mille fois raison, si l'on peut avoir mille fois raison; c'est amusant d'écrire même quand on a de l'argent et quand on est avocat. Rien surtout ne met plus de joie et de rayonnements sur le front d'un jeune homme. Que ce soit en vers ou en prose son âme jouit en laissant tomber sur le papier les sentiments qui l'agitent. Avez-vous vu sur le gazon, ou sur une roche au milieu des feuilles attédées par les rayons du soleil, un serpent se pelotonner, se tordre en tous sens et se balancer mollement en spirales gracieuses? L'âme de l'écrivain dans une phrase harmonieuse, bien chatiée, bien polie, se montre toute entière, s'y étend, s'y solide, s'y replie avec abandon et souplesse. On la regarde plein d'admiration et d'étonnement. Elle fixe par un mot plein de vie, de force l'image qu'elle a vue, et souvent par un mot brûlant échappé sous l'action d'une vive émotion, se souvient mieux de ses joies, de ses tristesses.

Chers lecteurs, (pourquoi dit-on: chers?) je ne viens pas pleurer aujourd'hui, ni rire à gorge chaude. Cela vous déplairait et je ne le fais plus en public. C'est de mauvais goût, et dans toute chose il faut garder un juste milieu. Cela a été dit avant moi et en latin. Je n'en suis pas fort peiné. Car, me disait un homme de sens: Est-ce que l'homme d'esprit aujourd'hui peut dire quelque chose qui n'a pas été dit avant lui? Ah! j'ai oublié de vous citer le vers latin. Eh! bien, je vais le laisser de côté, vous l'entendrez assez souvent avant de mourir.

Pour ne pas vous paraître trop classique je passerai sans transition à ce que je veux vous dire, à ce qu'il vous importe, je crois, fort peu de connaître. Mais dans le monde, depuis que les journaux sont éclos. (Est-ce que cela peut se dire "éclos?") Pourquoi pas!) l'humanité se compose de deux gentes: La gente lectrice et la gente—allons, ça me coûte. Mais après tout—oui et la gente autrice. O triste barbarisme! mais souvent un barbarisme a été déclaré légitime par la docte Académie. Cela est incontestable, c'est-à-dire qu'il y a le monde qui lit et l'autre qui écrit. Et même quelque fois, il existe des êtres qui, oubliant leur vocation de simples lecteurs se sont fait simples

auteurs. Voyant un écrivain aimé du public, ils voudraient eux aussi s'en faire aimer. Cela rappelle l'âne de Lafontaine qui voulant se faire caresser comme le petit épaveul, vient délicatement s'assois sur les genoux de son bon maître. Vous pouvez juger de l'effet; malédiction! me voilà à bavarder et je n'ai pas encore commencé.

Je disais donc—non pas moi, mais le poète disait donc qu'il est amusant d'écrire et je le maintiens. Si j'avais dans la tête ce que vous ne savez quoi, si dans mon cœur flambait ce feu qui... que... et cetera, en un mot si j'étais poète, je vous rimerais quelque vers. Mais je perds toujours la rime, c'est-à-dire je ne la trouve jamais, et quand je la cherche trop longtemps je perds... devinez.

Maintenant, permettez-moi de vous apprendre que j'ai ce soir un joli thème pour des variations poétiques. Pas possible—Voyez-vous même.

Je suis seul, complètement seul, ce qui s'appelle seul en bon français, dans une petite chambre bien chaude, bien coquette, remplie d'une foule d'hommes d'esprits depuis Platon jusqu'à... Ah! je ne veux pas blesser personne. Je n'entends au dehors que le bruit d'un fort vent d'hiver qui pousse et fait gémir les branches dépouillées et glacées sur les vitres de ma fenêtre.

Il est minuit, l'heure des rêves pour ceux qui ne dorment point et pour ceux qui dorment aussi. A l'intérieur un silence complet absolu règne dès que je lève ma plume de dessus mon papier. Je laisse courir ma main pour tracer ces lignes avec contentement, non pas qu'elles soient de mon goût, mais parce que je prends plaisir à vous parler. Un lien, une communication va s'établir entre vous et moi. Cela ne nous fait peut-être pas grand chose, mais me remplit moi d'une émotion indéfinissable, car après tout, je suis homme et tout ce qui touche à l'homme ne m'est pas indifférent. Encore dit cela, avant moi, et en latin?—Toujours est-il que pour un moment, ma pensée va s'aillier à la vôtre. (Je parle à ceux qui me liront.) Toutes deux vont habiter un instant la même région... Je songe à toutes ces choses qu'une seconde laisse voir et comprendre mais que cent mots n'expriment point, bien que Boileau me contredise. Oui, il me contredit dans ces deux vers qu'il mit peut-être un mois à trouver:

Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots pour le dire arrivent aisément.

Je suis donc seul—vous l'aviez peut-être oublié—et je rêve ou à peu près. Ma plume reste souvent suspendue quand mon regard suit mon imagination à travers les espaces.

Une pensée,—oui, lecteurs, j'en ai dans ces moments-là—arrive; je lui souris comme à une amie, je la contemple un moment. Puis mon imagination s'approche et se penche tout près de moi, me présente sa corbeille et son écriin. Alors je choisis ce qui me plaît et commence à parer cette pensée assez bonne pour m'avoir visité. Tantôt je la recouvre d'un manteau de pourpre, étincelant de pierreries, tantôt je la laisse courir à moitié vêtue, des fleurs et des rubans pour couronne. Les uns après les autres mes pensées arrivent, se placent, se regardent et sourient. Je ne suis plus seul, une foule de charmantes visiteuses me font la cour. Elles me paraissent toutes belles et mignonnes. J'en suis fier, comme un frère de sa sœur, une mère de sa fille. Elles sont à moi, bien à moi. Mon Dieu oui, c'est amusant d'écrire. Vous qui écrivez, osez lire que je mens, quand je vous dis que vous prenez de la joie, du bonheur à regarder ce que votre imagination et votre cœur vous ont dicté. Et vous qui écrivez, osez dire que je mens.

Ce soir donc, j'écris après avoir pensé et même avant, mais il me vient, au milieu de ma joie, un léger sentiment de tristesse, car, en regardant mes visiteuses—mes phrases, je dirais, si je ne savais pas instinctivement que vous avez l'esprit développé.—Et en songeant qu'elles vont paraître devant le public,—la grosse bête noire des jeunes écrivains, et mauvais auteurs,—je ne les trouve plus si gentilles, si fraîches et si sûres de plaire. Mais entre nous, ça ne me chiffonne pas trop fort.

Car, si mes lecteurs ne sont pas satisfaits, ce n'est pas ma faute. S'ils prennent plaisir à lire ce que mon imagination leur donne gratis, ce n'est pas à moi de les remercier. Enfin, si, malheureux lecteur, tu es assez hardi pour ne pas aimer ma causerie, c'est que tu es fâché contre quelqu'un et que tu portes ta colère sur elle, ou bien tu es mal disposé, ou bien encore, c'est peut-être parce qu'elle est mal faite. Grand Dieu! si tu le penses, ne le dis pas tout haut, car, tu trouveras peut-être des contradicteurs, vous vous disputerez, vous vous fâcherez. Et la colère enlaidit, elle change l'ange en démon. Et si tu n'es pas un ange, en quoi changeras-tu donc? Pas gêné du tout celui-là! Il pense avoir des admirateurs qui le défendent. J'ai oublié de mettre, dis-tu, mon pauvre ami, je ne dis pas tout à fait admirateurs, mais contradicteurs, car, du moins sois certain qu'il existe au monde un être qui trouvera cette causerie pas mal, c'est ton semblable, pourquoi lui faire de la peine en le niant? Laissez l'illusion au jeune homme, comme on laisse l'appui à la nouvelle plante.

Pourquoi, diantre, écrivez-vous? vais-je répondre à celui là. Oui, lecteurs, toujours sans votre permission. J'écris un peu pour vous plaire, un peu pour me distraire et beaucoup pour je ne sais quoi. L'oiseau vole et chante, la bête féroce déchire, les arbres verdissent, l'homme, lui, aime à se communiquer, à donner du plaisir à son semblable. Vingt ans, lecteurs, vingt ans c'est un bel âge. Quand on vient à les avoir, quand on a du sang dans les veines, du bonheur, de la gaieté dans l'âme, une plume au bout des doigts, un journal cordialement ouvert à ses écrits, que voulez-vous qu'on fasse? Est-ce mieux de bailler sur un roman populaire, de fumer dix cigares par jour, de regarder les passantes pour voir laquelle est la plus jolie, enfin de rester dans un coin, chargé d'ennui, vivre un jour le jour, avec les pensées des autres, sans joies, sans troubles, sans aucune activité? C'est ignoble de cacher ce que le bon Dieu nous a donné de verve et de talent, de ne parler que pour critiquer ce que les autres font avec candeur, de ne jamais faire autre chose que crier à celui que le travail protège. Orgueilleux, pédant, fou. Ah! ça, mais je me fâche et je voulais rire, du moins vous amuser, et qu'est-ce que cela vous fait qu'un homme en calomnie un autre.

Voilà pourquoi j'écris, même au risque de me lire tout seul. Une personne au moins me sera favorable.

C'est bien, écrivez, mais du sérieux.—D'abord je n'ai pas de barbe au menton ni sur les joues.—Chemin faisant dites-moi donc comment on la fait pousser?—Ensuite j'aime le sérieux, mais pas le sérieux toujours. Entre deux heures d'études philosophiques, morales, me défendez-vous de vous distraire un peu si je le puis.

L'homme lancé dans la vie publique, reste bien des heures pendant la journée, enfoncé jusqu'au cou dans... dans...

mais ou suis-je donc, pardon, lecteurs, ma lumière a failli de s'éteindre et je n'y voyais plus rien. Mais m'y voilà, enfoncé dans le trac, le tumulte des affaires importantes. Il arrive un peu de distraction. Après avoir lu les grands articles de nos grands rédacteurs pourquoi ne me permettrait il pas d'avoir avec lui une petite conversation. Aussi, lecteurs indulgents, prenant ma causerie par la main, je vous la présente sans façon, c'est-à-dire sans mauvaise façon. Elle est timide la pauvre; c'est la première fois qu'elle monte sur la scène? Ne la sifflez point. Elle mourrait de honte. Alors tant pis pour... qui? pour vous, ou pour elle? je n'en sais rien.

Toujours est-il, que si vous lui faites faire une petite risette comme disait grand'maman avant de mourir—après sa mort elle m'a plus rien dit,—elle sera fière de vous et d'elle-même (pas la grand'maman.)

Je viens de parler aux abonnés sérieux; aux gens mariés et aux vieux garçons, maintenant, pour tous les amants, qu'il me soit permis de m'adresser à la charmante lectrice de l'Opinion Publique.

Il n'y a pas de mal à vous souhaiter le bon jour, ma belle enfant et à nous donner mutuellement une bonne poignée de main; tout le monde nous regarde. D'ailleurs je ne suis pas seul, je vous amène ma causerie pour me retirer ensuite. Cette première, vois-tu, est un peu sérieuse pour toi, joyeux lutin. Mais il faut bien plaire un peu aux vieux parents pour parler avec la jeune fille. Laisse à ma plume le temps de s'habituer à trotter sur le papier, de parvenir à parler de mille riens à propos de tous et elle se fera joyeuse pour toi. Car, vois-tu, elle aime à caqueter longuement, et par là, ressemble à la femme; allons ne te fâches point, par là aussi, elle ressemble à l'avocat.

Aujourd'hui, c'est mon coup d'essai. Je ne suis pas de ceux qui en font un coup de maître. Espère, et la petite causerie mensuelle t'apportera un peu de distraction, en se faisant, pour toi, mignonne et coquette. Si tu est triste, elle calmera ce petit cœur qui bat trop vite Elle effeuillera des fleurs à tes pieds, te fera des couronnes toutes vertes et toutes parfumées, séchera tes belles larmes et montera avec toi près des anges dans le ciel. Toutes deux vous prierez Dieu pour les hommes qui sont si méchants,—n'est-ce pas, qu'ils sont méchants ces hommes! Ah! mon Dieu oui, beaucoup trop. Si tu veux prier bien fort, Dieu les convertira. Enfin je parlerai de toutes ces petites grandes choses qui occupent les femmes et amusent les hommes.

Ouf, êtes-vous fatigués? Je n'ai pourtant pas fini. Si vous êtes fâchés d'être venus jusqu'ici, recommencez pour voir si vous avez raison de l'être. Qui m'aime me suive.

Rien à craindre, excepté l'ennui. Voyons, êtes-vous des braves?

Suis-je tête folle? J'ai dit aujourd'hui ce que je voulais garder pour plus tard. Puis cette distraction impardonnable que j'ai commise, comment me la faire pardonner? Voyez vous-mêmes: Je mets en tête "à Carle Tom" et je termine sans lui avoir dit un seul mot. Bien sûr qu'il ne lira pas ce que je vais lui dire. Car, apercevant son nom il se sera dit: Voyons. Il lit vingt lignes, cinquante lignes, une colonne, deux colonnes et pas plus de Carle Tom que sur le dos de la main. Alors il s'est écrié, sans doute: "Quel écervelé! Il met un titre pour n'en pas parler! c'est un rusé, qui a pris ce moyen pour faire lire son article." Mon envie, je le jure par tous les chroniqueurs à venir, était de vous adresser la parole et de vous demander quelque chose. Mais, voyant que mon ton était si léger j'ai craint de vous fâcher. Car le ton gâte la plus jolie prière, et la plus fine chanson. Cependant, heureux habitant d'une capitale, sachez que je suis bon enfant, au fond, je ris toujours trop souvent. Ma bonne, m'a-t-on dit, ne m'a jamais vu pl... Quel gros mensonge! En un mot, je vais vous demander ce que je veux sans façon et sans rire. Voulez-vous que nous nous parlions de temps en temps? C'est-à-dire moi j'écouterai et vous aussi quelquefois. En un mot nous parlerons tour à tour. Pourquoi?—Parce que la conversation amuse et excite la verve. Puis du choc des idées jaillit la lumière, a dit le premier—ma foi j'ai oublié son nom. Puis vous en avez beaucoup d'idées et de lumière, j'y allumerai ma verve.—J'ignore si l'on peut dire cela allumer sa verve! Si ça ne se dit point, je ne le dirai plus.—Ainsi, ami éloigné, nous nous choquerons pour que vous m'éclairiez. Je recevrai plus que vous. Mais qui a beaucoup reçu peut donner beaucoup. Chronique et causerie voilà deux sœurs. Deux sœurs pour s'aimer doivent se donner quelques piqués de temps en temps.

Si vous n'aimez pas ce jeu, si vous me trouvez trop hardi, si vous ne voulez point consentir, il n'y a rien de fait. Si, il y a quelque chose de fait c'est ma causerie. Si vous le trouvez bon, cher Carle Tom, je vous la dédie d'un bout à l'autre. Dites-moi bonjour, bien-aimés lecteurs, et je vous souhaite longue vie.

PAUL D'OURLIAC.

Montréal, Mercredi,—2 P. M.

LE CHIEN DU SOLDAT.—Bignon était un chien fort laid, mais très-attaché à son maître, l'un de nos braves soldats qui se battait si vaillamment à Patay. Le chien et le maître, atteints tous deux par la mitraille, restèrent sur le champ de bataille, fort endommagés.

Une ambulance française passa et ramassa le soldat, et, clopin-clopat, notre barbet suivit la voiture, laissant en souvenir aux Prussiens un lambeau de patte et une de ses oreilles. Envoyé à Bordeaux, dans un de nos hôpitaux provisoires (extra muros), le soldat est mort, il y a quelques jours, des suites de ses blessures, et lorsque son cercueil, recouvert du drapeau de la République, s'acheminait vers le champ du repos, on vit encore le pauvre animal suivre, en boitant, et en compagnie de quelques personnes, les restes de celui qu'il aimait tant.

L'entrée du cimetière lui ayant été refusée, il revint, à la nuit tombante, se coucher à la porte du petit hôpital. La neige tombait à gros flocons, et bientôt ce fut à peine si, à la lueur d'un verger s'éteignant, on put distinguer le pauvre Bignon, qu'on ne devinait plus qu'aux cris plaintifs et étouffés qu'il poussait encore. La neige tombant toujours et ses plaintes s'affaiblissant, on n'entendit bientôt plus que le vent qui sifflait dans les branches des arbres dénudés.

Lorsque parut le jour, les enfants accoururent pour jouer avec la neige, et se mirent en devoir d'attaquer un monticule qui semblait devoir leur fournir une grande quantité de boules. A peine eurent-ils enlevé quelques poignées de neige qu'ils découvrirent le corps d'un chien, roidi par le froid et enseveli dans son linceul de glace.

COMPTES PUBLICS.

Depuis que le pays s'est lancé dans la voie des grandes améliorations et des grands travaux publics pour attirer ici les capitaux, favoriser l'esprit d'entreprise et promouvoir les intérêts du commerce et de l'industrie, jamais ses hommes publics n'ont eu à soumettre au peuple des comptes aussi satisfaisants, un état aussi encourageant des affaires en général. Voici le tableau exact des comptes, tel que soumis par Sir Francis Hincks, dès le 17 février dernier, presqu'à l'ouverture des chambres. Il est d'une grande clarté et permet d'embrasser d'un coup d'œil tout l'ensemble de notre situation financière sous toutes ses faces :

" Bureau d'Audition,
" 31 janvier 1871.

" A l'hon. Francis Hincks, C. B., ministre des finances.

" Dans les comptes publics de l'année fiscale 1869-70, que le Bureau d'Audition a l'honneur de soumettre, il est quelques points sur lesquels il convient d'attirer spécialement votre attention. Ce tableau comparatif, qui embrasse toutes les affaires depuis la Confédération, donne un résultat très-satisfaisant.

Les recettes du fonds consolidé s'élevaient	
En 1867-8	\$13,687,928 49
1868-9	14,379,174 52
1869-70	15,512,225 65
	\$ 43,579,328 66
Les dépenses de 1867-8 étaient	
do	13,486,092 96
do	14,038,084 00
do	14,345,509 58
	41,869,686 54

Laissant un surplus de revenu pour ce fonds de 1,709,642 12. Mais dans les dépenses des trois années sont compris les versements pour le fonds d'amortissement, lesquels réduisent d'autant le capital de notre dette.

1867-8	\$355,266 66
1868-9	426,806 66
1869-70	126,533 33
	908,606 65

De sorte que dans les trois années on a pu disposer, pour réduire la dette ou faire face à d'autres dépenses pour le compte du capital, d'un surplus de revenu de 2,618,248 77.

Il est une autre manière de démontrer le développement des finances depuis la Confédération.

En juillet 1867, le total du passif des trois provinces se composait comme suit :

Dette fondée y compris le fonds des dépôts	
des dépôts	\$86,488,486 89
Créances des provinces	2,573,292 92
Divers	458,092 38
Comptes de banque	3,526,179 54
	93,046,051 73
Moins Fonds d'amortissement et autres placements	
	5,785,782 30
Dettes des provinces	10,045,533 63
Comptes de caisse et de banque	1,486,094 43
	17,317,410 36
Dette nette	\$ 75,728,641 37

Le 1er juillet 1870, le total du passif se composait comme suit :

Dette fondée, y compris le fonds des dépôts	
des dépôts	\$107,395,637 78
Créances des provinces	6,224,159 32
Divers	131,801 44
Comptes de banque	2,242,108 22
	115,993,706 76
Moins Fonds d'amortissement, etc.	
	13,241,266 17
Dettes des provinces	17,193,583 67
Divers	11,119 41
Comptes de caisse et de banque	7,337,995 06
	37,783,964 31
Passif	115,993,706 76
A déduire	37,783,964 31
Dette nette	\$ 78,209,742 45

" Pendant ces trois ans, l'augmentation de la dette nette a donc été de \$2,481,101.08, tandis que la dépense totale pour le compte du capital, travaux publics, chemin de fer intercolonial et acquisition du Territoire du Nord-Ouest, s'est élevée à \$4,759,335.79, laissant un déboursé de \$2,278,234.71, auquel on a fait face à même le revenu.

" JOHN LANGTON,
" Auditeur."

Nos lecteurs nous sauront certainement gré de leur fournir, malgré l'aridité du sujet, le détail du revenu et des dépenses qui a produit le total qu'on vient de lire.

RECETTES 1869-70.

Douanes	\$ 9,334,212 98
Accise	3,619,622 47
Postes	573,565 84
Travaux Publics	1,006,844 67
Timbres d'effets de commerce	134,047 22
Intérêt sur placements	383,955 91
Terres de Partillerie	49,915 40
Casuel	20,095 06
Primes et escomptes	14,533 56
Impôts sur les banques	15,443 17
Amendes et saisies	41,680 69
Droits de tonnage (police de rad)	23,490 91
do (fonds des marins)	30,987 38
Droits sur les passagers (émigration)	39,855 24
Inspection des compagnies de chemin de fer et bateaux à vapeur	9,369 67
Pêcheries	16,622 43
Honoraires des inspecteurs de bois	69,475 10

Milice	16,535 75
Pénitenciers	93,550 89
Recettes diverses spéciales	18,421 31
Total fonds consolidé	\$15,512,225 65

DÉBOURSÉS, 1869-70
Fonds consolidé.

Intérêt sur la dette publique	\$ 5,047,054 24
Frais d'administration	332,599 45
Fonds d'amortissement	126,533 33
Primes, escomptes et changes	7,400 01
Gouvernement civil	620,348 73
Administration de la justice	304,299 61
Police	49,494 21
Inspections des pénitenciers	221,981 62
Législation	379,753 06
Explorations géologiques et observatoires	39,550 00
Arts, agriculture et statistiques	6,226 84
Immigration et quarantaine	71,934 84
Hôpitaux de marine	36,742 09
Pensions	53,586 28
Milice et défense	1,245,972 83
Travaux publics	126,239 23
Services par steamers sur mer et à l'intérieur	343,308 47
Phares et services cotiers	229,682 46
Pêcheries	61,312 57
Inspection et mesurage du bois de construction	74,096 60
Inspection de chemins de fer et bateaux à vapeur	7,396 96
Subvention aux provinces	2,588,604 96
Items divers	103,762 90
Déduction sur le revenu, douanes	505,109 31
Do accise	119,461 48
Do postes	808,622 77
Do travaux publics	811,630 57
Do petits revenus	32,804 16
Total, fonds consolidé	\$14,345,509 58

Emprunts.

Effets de la puissance	\$ 821,645 27
Billets do	2,649,353 33
Diverses recettes spéciales	914,953 72
Total, emprunts	\$ 4,385,952 32

Comptes ouverts.

Placements	\$ 831,107 70
Province du Canada	1,409 78
Do Ontario	89,258 00
Do Québec	20,615 72
Compte de subvention, Ontario et Québec	1,720,955 11
Comptes spéciaux, Ontario et Québec	42,135 97
Vente de travaux publics	9,000 00
Fonds des sauvages	208,749 67
Fonds des municipalités	528 40
Droits d'auteur	136 68
Pensions de veuves et subventions non commencées	2,215 17
Dividendes non payés	10,728 09
Compagnie d'Assurance Aetna, Dublin	9,327 77
Dépôt spécial pour le chemin de fer intercolonial	21,684 00
Compte spécial du revenu de l'accise	5,000 00
Total des comptes ouverts	2,976,233 99
Total des recettes	\$22,874,411 96

Déboirsés—Comptes ouverts.

Rachat de la dette	\$ 948,556 55
Placements	133,993 67
Territoire du Nord-Ouest	1,821,887 35
Travaux Publics	1,858,217 91
Compte de la dette de la Province du Canada	15,995 97
Do Ontario	1,366,001 34
Do Québec	859,761 54
Do Nouvelle-Écosse	186,556 85
Do Nouveau-Brunswick	265,264 62
Comptes spéciaux, Ontario et Québec	19,947 66
Fonds des municipalités d'Ontario	558 02
Fonds des sauvages	167,388 10
Pensions de veuves	6,715 68
Droits d'auteur	437 89
Comp. Ass. Aetna, Dublin	9,575 98
Bureau de la papeterie	10,742 68
Dividendes non payés	3,656 39
Total, comptes ouverts	\$ 7,675,257 30
Total des déboursés	\$22,020,766 88

Ainsi durant les trois années finissant le 1er juillet 1870, le Canada a fait des dépenses extraordinaires, en dehors du service ordinaire, des intérêts de sa dette et de ses frais annuels, s'élevant à une somme de \$4,759,335.79, pour certains travaux publics, le chemin de fer Intercolonial, l'acquisition du Nord-Ouest et l'amortissement d'une partie de la dette. Pour faire face à ces énormes dépenses, le pays ne s'est endetté que de \$2,481,101.08, le surplus, \$2,278,234.71, a été pris à même ses revenus ordinaires. Si, donc, le Canada, s'inspirant des conseils des grands économistes à courte vue, qui crient constamment à la banqueroute et à la ruine parce que le pays s'endette pour des travaux qui décuplent la fortune nationale ; si, disons-nous, le Canada voulait s'arrêter dans le chemin des progrès et de la prospérité pour vivre à la façon de l'Avare, ne plus construire de canaux ni de chemins de fer, s'occuper exclusivement du paiement de sa dette, il pourrait éteindre son passif de 78 millions dans moins de quarante ans, avec ses seuls revenus ordinaires et même en diminuant les taxes. Ils sont rares les pays qui pourraient en dire autant.

J. A. MOUSSEAU.

REVUE ÉTRANGÈRE.

Paris, dimanche 26, voie de Londres 26.—La paix est à présent certaine. Thiers, Favre et les membres de la commission consultative ont accepté les conditions suivantes : 1o. La cession de l'Alsace et de Metz, mais Belfort sera rendu à la France ; 2o. Le paiement d'une indemnité de guerre de cinq milliards de francs, 3o. Une partie du territoire français, avec quelques pièces fortifiées comme Sedan, restera au pouvoir des allemands jusqu'à ce que les conditions du traité soient remplies ; 4o. L'armée allemande entrera dans Paris lundi, et occupera les champs Élysées ; 5o. la paix sera proclamée quand l'Assemblée française aura ratifié ces conditions.

Thiers et la délégation retournent à Bordeaux aujourd'hui. Ainsi, la paix doit être signée maintenant, si les conditions ont été ratifiées par l'Assemblée nationale à Bordeaux, et elle a du l'être, malgré le désespoir et les cris de colère qui ont dû accueillir les propositions de Bismarck. La lutte n'était plus possible. La France n'a plus qu'une chose à faire, c'est de se soumettre, de courber la tête en silence jusqu'au jour où elle sera capable de déchirer cet odieux traité. Une paix basée sur le démembrement et l'humiliation d'une nation comme la France ne peut durer. Cette pauvre Alsace, malgré ses patriotiques protestations contre son annexion à la Prusse, il a fallu la sacrifier. Et Paris verra défiler sur ses boulevards l'orgueilleuse armée du roi de Prusse. On avait fait de grands préparatifs pour cette entrée triomphale, mais les dépêches annoncent qu'à la demande de l'Angleterre, Bismarck a consenti à n'entrer que dans la banlieue de Paris. Ce doit être un canard, Bismarck n'a pas coutume de se prêter aux désirs de l'Angleterre.

ANGLETERRE.

Des passes-d'armes magnifiques ont eu lieu entre Gladstone et d'Israëli sur la politique étrangère d'Angleterre. D'Israëli croit que le gouvernement a louvoyé dans sa position contre les prétentions de la Russie et que ses déclarations dans le Parlement ne coïncident pas avec les démarches accréditées de Russell.

M. Gladstone répliqua à M. Disraeli et exprima la surprise que ce dernier se plût à répéter des rumeurs sur lesquelles se fondaient ces allégations. La conférence entendra les plaintes de la Russie et statuera avec justice. Il déclara qu'il n'y avait rien de fondé dans les nouvelles qu'un message avait été envoyé à Versailles pour féliciter les Princes Prussiens sur leurs victoires.

M. Disraeli s'est aussi élevé contre les Etats-Unis dans un discours véhément qui a fait une grande sensation. Il s'est demandé comment il se faisait que les Américains traitaient l'Angleterre avec tant de hauteur lorsqu'ils étaient si conciliants avec les autres nations. Il dit que le gouvernement aurait dû immédiatement leur faire comprendre que ces grands airs n'allait pas à la nation qui n'hésiterait pas à faire la guerre plutôt que d'être traitée de cette manière.

ÉTATS-UNIS.

La haute commission chargée de régler les difficultés pendantes a dû avoir une réunion préliminaire lundi dernier.

SINGULIÈRE COINCIDENCE DE FAITS.

Quand John Saxon, éditeur du *Union Repository*, le plus ancien journal de l'Ohio, U. S., eut appris la bataille de Sedan et la capture de Napoléon III, il reproduisit dans une colonne parallèle ce qu'il avait écrit en 1815, lors de la reddition de Napoléon I. à Waterloo. Il est probablement le seul éditeur dans tout l'univers qui se soit trouvé dans un pareil cas.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

D'après une lettre de M. l'abbé C. A. Collet, de l'Archevêché c'est l'intention de Mgr. Taschereau de se faire consacrer le 19 Mars prochain, jour de la fête de St. Joseph.

Monseigneur Taschereau vient d'accomplir son premier acte public comme Archevêque nommé, dans la magnifique église de St. Coloman de Sillery, en béniissant deux cloches destinées à cette paroisse. Le sermon de circonstances a été donné par M. l'abbé Louis Paquet.

M. A. Grandpré, propriétaire du *Courrier de l'Illinois*, a eu la bonne idée de s'adjoindre comme rédacteur, M. Omer McMahon, l'un des fils du Dr McMahon de Ste. Rose. C'est une précieuse acquisition pour ce journal. M. McMahon s'était déjà fait remarquer à Montréal par ses talents.

Nous apprenons qu'un de nos compatriotes, M. Camille St. Armand, de St. Benoît, est de retour de Californie où il a réalisé dans l'espace de neuf ans, en faisant le commerce de bois de construction, une fortune de près de vingt-cinq mille louis. Son frère Hercule, en société avec lui, est parvenu au même degré de succès.

Les marins se rappelleront longtemps les derniers mois de 1870. Octobre, en particulier, s'est distingué par le nombre des naufrages qui ont eu lieu. La valeur des pertes maritimes éprouvées pendant ce mois est de \$3,505,800, ou près d'un quart du chiffre des sinistres arrivés pendant toute l'année 1868 ou 1869. En novembre, l'étonnante des pertes a été de \$2,275,000, et le grand total pour toute l'année est évalué à \$19,507,700.

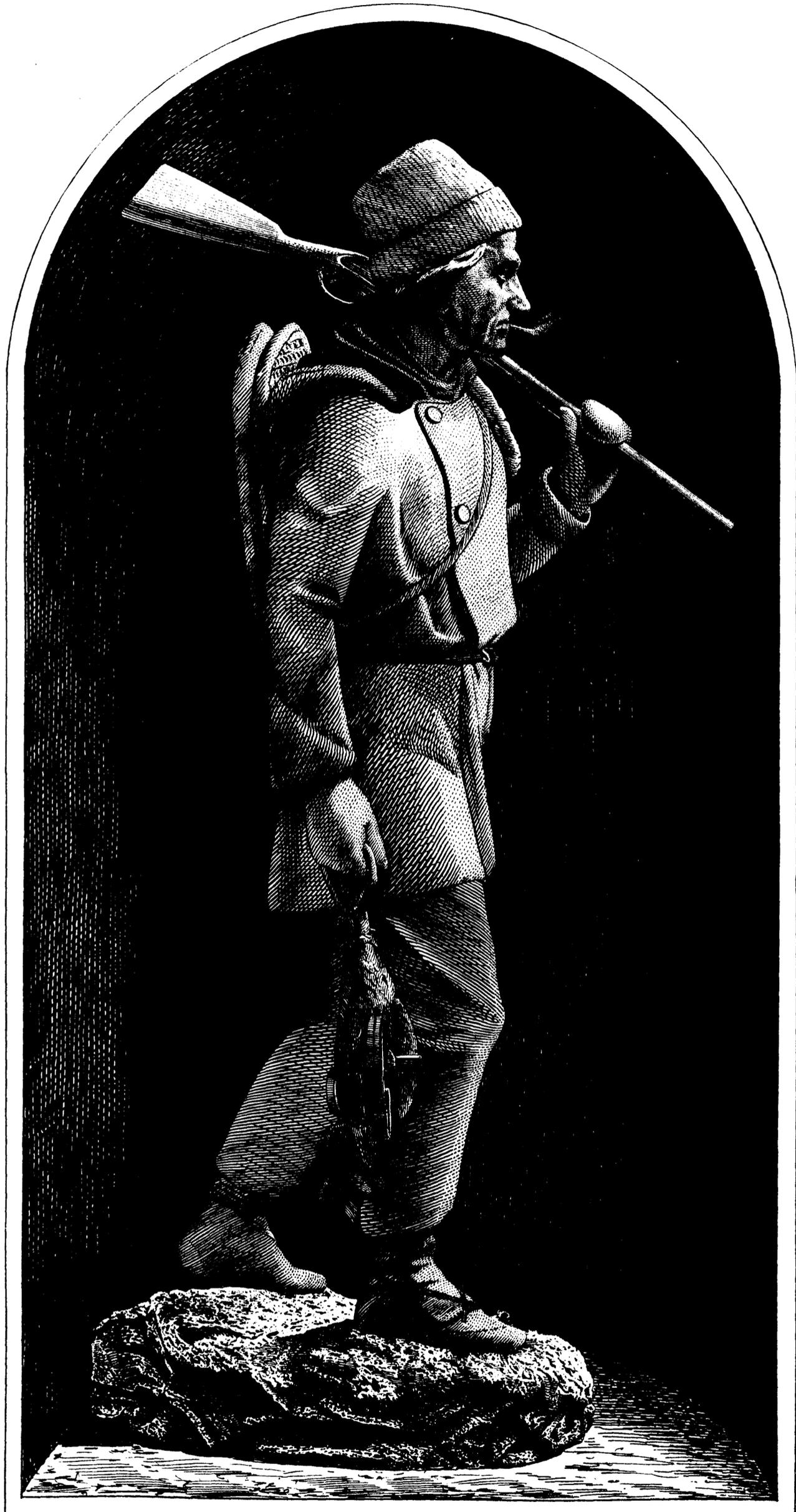
MORT SUBITE.—Les morts subites se multiplient avec une rapidité vraiment effrayante. Depuis une semaine seulement, il y a eu à Québec et dans ces environs 9 enquêtes du coroner. Lundi dans l'après-midi, M. O'Donnell, assistant-surintendant des travaux de l'aqueduc, est mort soudainement au moment où il était à discuter un plan avec un des employés de la corporation, à l'Hôtel-de-Ville. Depuis longtemps M. O'Donnell souffrait d'une maladie de cœur, et c'est ce qui a amené sa fin. Le verdict du jury a été rendu en conséquence.



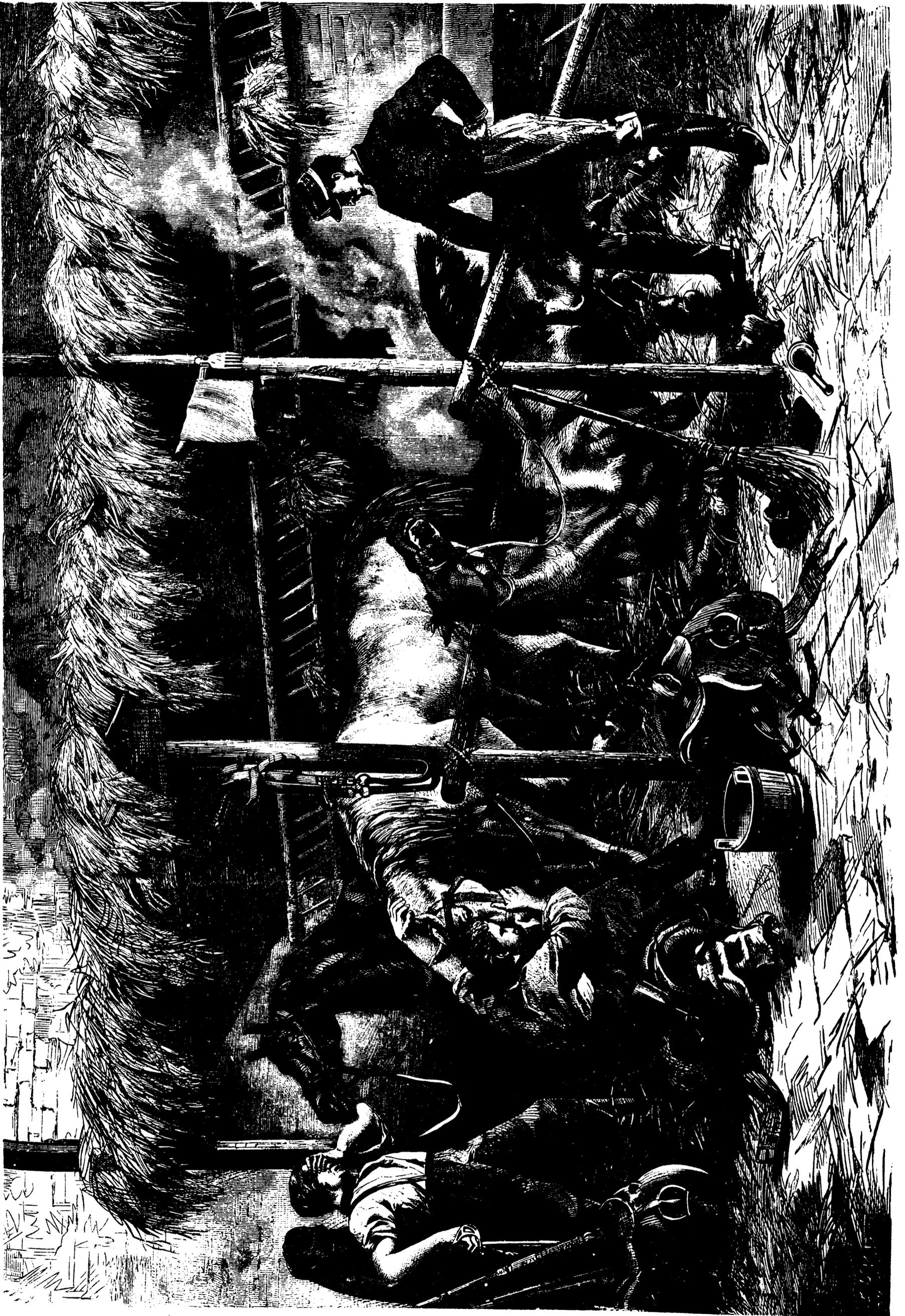
L'HON. JOSEPH E. CAUCHON, PRESIDENT DU SÉNAT DU CANADA.
D'APRÈS UNE PHOTOGRAPHIE DE NOTMAN.



VOYAGEURS NORVÉGIENS EN RAQUETTES.



LE CHASSEUR CANADIEN.
D'APRÈS UNE PHOTOGRAPHIE DE NOTMAN.



SOLDATS DE LA CAVALERIE FRANÇAISE TUANT LEURS CHEVAUX LA VEILLE DE LA CAPITULATION



LE COMTE DE CHAMBORD.



OURS BLANCS DEVORANT UNE BALEINE DANS LES GLACES DU NORD.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 2 MARS, 1871.

GALERIE NATIONALE.

L'HONORABLE JOSEPH E. CAUCHON.

Descendant d'une des plus anciennes familles canadiennes. Né à St. Roch de Québec, le 31 décembre 1816. Elève distingué du Séminaire de Québec qui nous a donné tant d'hommes remarquables. Avocat en 1843, mais journaliste dès 1840, et fondateur du *Journal de Québec* avec son beau-frère, M. Côté, en 1842. Remarqué dès ses débuts dans la presse par la vigueur de ses pensées et l'énergie de ses sentiments. Membre de la Chambre en 1844, commissaire des travaux publics de 1855 à 1857, et de 1861 à 1862. Président du Sénat depuis l'établissement de la Confédération.

Intelligence féconde et vigoureusement trempée; caractère brusque, violent et hardi. Homme d'état instruit et pratique, capable d'être le premier s'il était aussi aimé que redouté, éclatant au courant, lorsqu'on n'a pas voulu l'arrêter. Homme de lutte, ardent, ambitieux, toujours curieux d'essayer ses forces et celles de ses adversaires, quelquefois même celles de ses amis; plus fait pour les combats singuliers et la guerre d'aventure que pour les batailles rangées, violant la discipline pour se jeter, tête baissée et poitrine découverte, au milieu de l'ennemi. Le plus savant en science constitutionnelle et le plus clairvoyant probablement de nos hommes politiques, mais le plus suspect, même lorsque, sans doute, il obéit à des convictions nationales. Amant passionné des jouissances que donnent le pouvoir et la richesse, il a toujours su être avant tout homme d'affaires. Seul, il a trouvé la fortune dans une carrière où ses contemporains n'ont récolté que la misère et les déboires; mais aussi depuis le jour où, pauvre enfant, il écrivait des articles pour faire vivre sa vieille mère, il a déployé une activité, une énergie indomptable, et sous ce rapport, sa vie peut servir d'exemple à la génération actuelle. Plus capable que qui que ce soit de voir les conséquences d'un principe et de lire dans l'avenir, il a souvent rendu de grands services à son pays et jeté de l'éclat sur son nom et sur les causes qu'il défendait. Ses écrits et ses discours portent toujours l'empreinte d'un esprit supérieur; il aura été, avec l'honorable L. A. Dessaulles, son terrible adversaire, le plus fort polémiste de son époque, et laissera des traces profondes dans l'histoire de la presse canadienne.

L'un des chefs de l'école politique qui a suivi et hâté, peut-être, la retraite du juste et regretté M. Morin, il a attaché son nom à des luttes fameuses où la postérité pèsera plus facilement que nous la somme de bien et de mal qu'elles ont produites. L'un des auteurs de la Confédération qu'il avait combattue auparavant, l'histoire lui donnera une large part de mérite et de responsabilité dans le bien ou le mal qu'elle produira. La plus importante et la plus durable de ses œuvres politiques sera, probablement, le chemin de fer du Nord qui fera son honneur, s'il ne consulte que le bien du pays.

M. Cauchon est à la veille, dit-on, de rentrer dans la politique active, de se jeter de nouveau au milieu des dangers et des émotions de la lutte. Il a cinquante-quatre ans et il ne paraît pas en avoir plus de quarante. Il est dans toute la force de l'âge et la plénitude de ses forces intellectuelles, et il est riche. Il est donc en état, plus que jamais, d'être utile à son pays et de battre la route à la génération actuelle à travers les événements importants qui se déroulent. Le pays sera sans doute heureux de le voir remplir le vide que sa retraite avait laissé dans nos discussions politiques. Il est temps que nous déployions toutes nos forces au sein du parlement fédéral, si nous ne voulons pas tomber dans le discrédit et l'insignifiance. M. Cauchon pourrait y affermir notre valeur avec force et honneur.

Le temps m'a manqué pour faire ce portrait que je terminerai dans quelque temps.

L. O. DAVID.

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE.

L'ARBITRAGE.

Nous intervertissons l'ordre des dates pour nous occuper tout d'abord de la question la plus importante pour le Bas-Canada.

M. Blake fit, jeudi dernier, motion pour obtenir toute correspondance et tous documents relatifs à la "sentence arbitrale" de MM. Gray et McPherson. L'hon. M. Chauveau demanda l'amendement de la motion de manière à inclure l'adresse des deux Chambres de Québec. M. Godin, député de Joliette, s'oppose à la motion telle que formulée comme comportant pour Québec une acceptation de la "sentence arbitrale." Il proteste contre l'emploi de ces termes et propose une expression moins compromettante. Sir John promet les documents demandés, mais de manière à n'impliquer aucune opinion sur la validité ou l'illégalité de la sentence. Mr. Fournier, le nouveau député de Bellechasse, veut quelque chose de plus radical et demande que la Chambre prononce de suite la nullité de la sentence. Il abandonne, sur représentations, sa motion comme contraire aux usages parlementaires.

Sir George E. Cartier met les membres de Québec en garde contre le danger de soumettre au Parlement Fédéral la déci-

sion de la validité du jugement des arbitres. M. Joly blâme le gouvernement de n'avoir point désavoué les arbitres Gray et McPherson.

L'hon. M. A. A. Dorion revendique le droit de la Chambre de censurer ou de soutenir les actes du gouvernement, et, comme conséquence naturelle, de décider si le jugement des arbitres est légal ou non. Il reproche, au reste, au Cabinet Fédéral de n'avoir point plus tôt fait de démarches concernant cette question et insiste pour des explications amples.

Nous reproduisons en entier les éloquentes et patriotiques remarques inspirées à M. Chauveau par cette discussion :

"A la dernière session, dit-il, de la législature de Québec, on s'est opposé à la demande de discuter cette question avant la production des documents. Le parlement fédéral doit tôt ou tard exprimer son opinion relativement au jugement des arbitres.

"L'hon. député pour Hochelaga a dit qu'il était prêt à accepter la décision de cette chambre; j'irai plus loin et je dis que je n'accepterai pas la décision de cette chambre ou de tout autre tribunal qui proclamera un jugement aussi illégal, aussi infâme, et aussi évidemment injuste, et c'est l'opinion unanime de la province de Québec entière. Il y a plus qu'une question de loi, il y a une question de justice politique. Si justice n'est pas rendue, la Province de Québec, agissant d'après ses convictions, embarrasera sérieusement le fonctionnement de la Confédération. Je ne puis voter en faveur de la motion, parce que je pense que la chambre ne sera pas appelée à exprimer son opinion sur cette question, mais je voterai en faveur de la motion de l'honorable député pour Joliette."

Il est naturel que ces courageuses paroles aient produit une profonde sensation, comme les dépêches l'ont constaté.

L'hon. M. Irvine concourt dans l'amendement du député de Joliette, et après quelques observations des hons. Beaubien et Blanchet et de M. Geoffrion, M. Fournier consentit à ajourner les débats.

Si la session dure quelque peu, nous aurons là-dessus de fort acrimonieuses discussions, de grands efforts oratoires. Cette question est plus qu'une affaire d'argent, comme nous l'avons déjà dit dans nos articles sur le sujet; il y va de notre honneur national qu'elle ne soit pas réglée au gré du vaillant colonel qu'a déjà flétri un tribunal de Toronto. Elle peut donc devenir grosse de conséquences désastreuses, et porte peut-être dans ses flancs l'avenir de la Confédération.

D'un autre côté, il est très possible qu'un compromis fasse éviter ces écueils. Nous ne voyons pas bien quel rôle ont à jouer le gouvernement ou le parlement Fédéral dans l'acceptation ou le rejet de la sentence arbitrale. Le pouvoir créateur de l'arbitrage, c'est le parlement Impérial. Le gouvernement d'Ottawa, ceux de Québec et d'Ontario, n'ont qu'une mission secondaire à remplir: le choix de leur arbitre respectif. S'il y a des irrégularités, des injustices, des illégalités flagrantes, soit dans les procédés, soit dans le rapport final, qui doit intervenir?—Le gouvernement Fédéral? Evidemment non; le statut impérial ne lui donne qu'un pouvoir, celui de nommer son arbitre, tout comme les deux provinces concernées. Il ne peut donc aller au-delà. Il serait encore plus difficile de dire sur quoi le parlement Fédéral pourrait s'appuyer pour intervenir avec efficacité. Mais il est de maxime qu'il n'y a pas de mal sans remède sous la constitution anglaise. Si Québec a à se plaindre de la décision, si ses droits ont été sacrifiés et foulés aux pieds, comme tel est le cas, nous ne voyons qu'un seul moyen pour obtenir le redressement de ses griefs: une référence, un appel au parlement Impérial pour reconsidérer sa loi de manière à la rendre plus flexible, à en élargir le jeu pour parer à toutes les injustices qu'une partie pourrait souffrir. Nous croyons que là est le seul remède. Il y en aurait peut-être un autre plus expéditif, si Ontario et Québec pouvaient s'entendre sur son adoption: ce serait une référence amicale, basée sur leur consentement mutuel, au gouvernement Impérial de toute la question pour en obtenir un jugement accepté d'avance comme définitif. Sans être dans les secrets du gouvernement, nous pensons que l'on écartera les périls d'une collision entre le Haut et le Bas-Canada par quelque compromis de ce genre.

LA LOI ÉLECTORALE.

Ce n'est plus du tout la loi de la dernière session. De fait, c'est l'ancienne loi qu'on laissera temporairement en force, avec peu d'innovations. Le seul changement notable est celui se rapportant à la votation, qui devra se faire en un seul jour. Nous croyons que c'est un changement dangereux. C'est donner trop de chance aux turbulents et priver un grand nombre d'électeurs de leur franchise dans les comtés où les lieux de votation sont très-éloignés et les électeurs fort nombreux. Il faut donc espérer que cette clause disparaîtra ou il faudra multiplier les places d'inscription.

LA HAUTE COMMISSION CONJOINTE.

C'est vendredi dernier qu'eut lieu le grand débat depuis longtemps annoncé sur les résolutions de Sir Alexandre T. Galt. Pour mieux comprendre la portée de la discussion, il est nécessaire de connaître ces résolutions, dont l'auteur avait donné avis depuis plusieurs jours. Les voici en entier :

"Résolu—Que cette Chambre apprécie pleinement l'importance pour la cause de la paix et de la civilisation du règlement de toutes les questions et différends entre la grande Bretagne et les Etats-Unis; et dans l'intérêt particulier du Canada, elle se réjouira si le résultat auquel en arrivera la commission conjointe, cimentée une amitié sincère et durable entre les deux gouvernements;

"Que cette Chambre considère le contrôle et l'usage de nos pêcheries de l'intérieur et de la navigation dans les eaux intérieures de la Puissance, comme faisant partie des pouvoirs attribués au Parlement du Canada par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord et verrait avec le plus profond intérêt et

la plus grande crainte toute proposition tendant à altérer ou diminuer les justes droits de la Puissance à ce sujet sans son consentement.

"Que cette Chambre a toujours été et est encore prête à accorder l'usage libre et sans restriction de nos pêcheries et de notre navigation de l'intérieur aux Etats-Unis en recevant comme équivalent, une complète compensation dans la modification du système commercial des Etats-Unis, de manière à produire un échange libre et libéral des produits du travail entre les deux pays.

"Que la concession aux Etats-Unis du libre usage des pêcheries et du St. Laurent sans une semblable compensation, placerait le Canada dans une position très désavantageuse en le privant des moyens d'offrir un équivalent suffisant pour les concessions qu'il désire obtenir de ce pays.

"Que cette Chambre consent volontiers à l'examen par la Haute Commission de toutes les questions dans lesquelles le Canada est intéressé avec les Etats-Unis et fera avec plaisir tous les sacrifices qu'il sera en son pouvoir de faire dans les intérêts de l'Empire, en autant qu'ils ne compromettent pas les intérêts nationaux et la sécurité de ce pays, et ne tendront pas directement à mettre le Canada dans la dépendance des Etats-Unis à l'avenir."

Il est impossible de nier le caractère anodin de cette proposition. Le discours de M. Galt est de la même trempe. Ceux qui s'attendaient à y trouver des aspirations ouvertes, des déclarations formelles d'indépendance seront bien trompés. Mr. Galt ne se risque pas ainsi. Il a fait un discours habile, très habile, mais nullement compromettant. Il n'a rien brusqué et il peut demain entrer dans le Cabinet sans que sa magnifique harangue lui pèse sur la conscience.

Son seul motif, nous a-t-il dit, c'est de donner une nouvelle force au gouvernement, aux intérêts canadiens et à Sir John comme membre de la Haute Commission, en provoquant l'expression unanime de la Chambre qu'elle ne veut pas que le Canada soit sacrifié aux Etats-Unis pour sauvegarder la position de l'Angleterre. C'est le fond de l'idée, mais tout cela est dit avec infiniment de réserve. Il ne croit pas à la trahison de l'Angleterre. Loin de là! Mais il a ses craintes. Il regrette que les intérêts, les différends de la mère-Patrie et du Canada avec les Etats-Unis soient confiés en même temps à la même Commission: ceux de l'Angleterre sont si considérables, et ceux du Canada à côté semblent si insignifiants qu'il lui semble impossible de ne point les passer sous silence. Les réclamations de l'Alabama laisseront tout dans l'ombre, et les concessions sans équivalent du Canada, aideront à les solder. L'ambition insatiable des Etats-Unis, qui voudraient quittance l'indemnité des corsaires moyennant cession du Territoire Britannique, la faiblesse ou les hésitations de la métropole, qui retire toutes ses troupes et fait peu de cas de nos réclamations féniennes, alarment beaucoup M. Galt et sont pour lui autant de motifs dont il s'était pour demander à la Chambre de lier les mains à Sir John avant son départ pour Washington. Sans compter que l'Angleterre nous a imposé le système des licences aux pêcheurs américains, système qui a été couronné d'un insuccès complet et qui a dû inspirer à nos voisins des doutes sur nos droits. Au reste, pas la moindre allusion à la rupture du lien colonial, si ce n'est le désir de garder intacte la réputation de la Puissance pour le jour éloignée où elle entrera dans une existence politique distincte, séparée.

Tel est, en résumé fidèle, le discours de M. Galt.

Sir John A. McDonald lui répondit avec une habileté consommée. Mais cette réponse est plus diplomatique que politique, plus spécieuse que forte et fondée. Au fond, cet homme d'état n'était pas fâché, nous en sommes convaincu, de dire, au nom du pays et de son gouvernement, tout en prétendant ne parler qu'en son nom, au Cabinet Gladstone ce que l'on pense ici de sa politique étrange vis-à-vis nous. Il l'a fait avec tous les ménagements que comporte sa position, mais il l'a fait assez carrément. Il ne s'est nullement gêné de blâmer le départ des troupes anglaises et a exprimé l'espoir que Lord Russell et Lord Carnarvon réussiraient à nous les ramener. Quant au reste, il s'est plus appliqué à expliquer sous un jour favorable la politique anglaise qu'à contredire son formidable adversaire. Suivant lui, la mission de l'hon. M. Campbell aurait eu un grand résultat, mais un résultat différent de celui qu'en attendait le Gouvernement Fédéral. On demandait une Commission pour les pêcheries, et on en a une pour les pêcheries, l'Alabama et le reste. Il est bien vrai que c'est à la demande de l'Angleterre que nous avons accordé des licences aux pêcheurs du Maine et du Massachusetts, mais l'Angleterre n'a pas hésité à nous envoyer une escadrille pour protéger nos pêcheries, du moment qu'il a été constaté que les américains ne voulaient pas nous donner compensation pour les concessions que nous leur faisons. Quand à nous abandonner, l'Angleterre ne le fera jamais; toutes ses forces de terre et de mer voleraient à notre secours en cas d'agression étrangère. Au reste, est-ce qu'une mère abandonne lâchement ses enfants! Une nation qui respecte les traités comme le peuple anglais, une nation qui a mis la main à l'épée et était prête à se lancer sur le Continent pour protéger l'intégrité de la Belgique par elle garantie, ne faillira pas aux promesses si solennelles qu'elle a faites au Canada!

Sir John pense d'ailleurs très-inopportune la motion de son honorable ami. Si elle était adoptée par la Chambre, elle serait considérée comme une marque de défiance du Canada contre la métropole: ce qui rendrait très-difficile la position du représentant canadien dans la Haute Commission. Un tel sentiment de défiance pourrait diviser l'Angleterre et le Canada au sein de la Commission et ferait la partie trop belle aux Commissaires américains.

C'est bien, en effet, la meilleure raison du discours de Sir

John. En somme, le discours de Sir John pour se résumer à ceci : " mon cher Galt, il est incontestable que vous avez raison ; seulement la prudence nous commande de ne pas dire ces choses à présent "

Après quelques remarques très sensées de M.M. McKenzie, McDougall (de Trois Rivières) Young, Blake, Fortin et Robitaille, M. Galt retira ses résolutions.

LORD LISGAR.

La Chambre a voté une adresse de félicitation à Sir John Young à l'occasion de son élévation à la pairie sous le nom de Lord Lisgar. Des discours flatteurs ont été prononcés sur le compte de notre Gouverneur-Général. C'était bien mérité. Lord Lisgar est un homme d'état et un administrateur très-remarquable et, s'il est vrai qu'il doit bientôt nous quitter, il est sûr de ne laisser ici que des souvenirs de respect, d'affection et d'estime.

J. A. MOUSSEAU.

ENFIN.

Les malheurs et le courage de la France créaient, il y a déjà trois ou quatre mois, en sa faveur, un mouvement de sympathie et d'admiration qui se propageait chez toutes les nations et se manifestait par des dons et des secours de toutes sortes. Ceux mêmes qui d'abord étaient restés insensibles aux premiers désastres de la France, ne purent retenir leur émotion à la vue de cette belle et glorieuse vaincue se débattant si énergiquement sous de terribles étreintes. De tous les pays où battaient des cœurs français partaient des témoignages de sympathie et de douleur ; tous ceux qui tiennent à la France par le cœur et par l'origine comprenaient que, s'ils ne pouvaient verser leur sang pour elle, ils devaient, au moins, lui donner de l'argent pour soulager les misères et les infortunes qui l'accablent. Aux États et au Canada, Français et Irlandais ont rivalisé de zèle et de charité. Les Irlandais ! disons-le en passant, ils ont été admirables ici comme en Irlande ; aucune nation étrangère n'a montré plus de dévouement pour la France. Celle-ci s'en souviendra sans doute, lorsque viendra pour la verte Erin le jour de l'émancipation.

Que faisait, au milieu de ces généreuses manifestations, le peuple qui se glorifie avec raison de son origine française et se croit appelé à implanter sur le continent américain les mœurs, la langue et les institutions de la France ? Que faisaient les Canadiens-français pour manifester leur douleur et affirmer leurs affections nationales ? Rien, ou à peu près rien. Le peuple avait bien, il est vrai, montré en différentes circonstances qu'il était prêt à tous les sacrifices, à prendre une part active aux démonstrations les plus enthousiastes, mais il attendait le mot d'ordre, l'exemple de ceux qu'il a l'habitude de suivre. Mais non ; les chefs, les organisateurs si zélés lorsqu'il s'agit de parades politiques, manquaient en cette circonstance.

Le *Witness* riait et se moquait avec raison de l'apathie des descendants de la belle France.

Enfin, on s'est décidé à agir. Les journaux apprirent qu'une assemblée aurait lieu, le 22 courant, pour organiser une souscription publique en faveur de la France. Cette assemblée n'a pas été ce qu'elle aurait dû être ; les circonstances étaient dignes, il nous semble, d'une de ces manifestations qui font époque. On aurait dû y voir, à côté de MM. Cherrier et Coursol, quelques-uns de nos chefs et de nos orateurs les plus remarquables. On aurait aimé à entendre la parole ardente des Chauveau et des Loranger. Ce sont de ces circonstances où une nationalité doit se manifester sous les formes les plus brillantes.

Mais pourquoi se plaindre, lorsque déjà on a tant obtenu ?

Un comité a été organisé à cette assemblée pour faire, dans les divers quartiers de cette ville, des souscriptions.

Prenons garde de faillir à notre devoir ; on a les yeux sur nous, et si nous oublions la France, elle pourrait bien nous manquer, si jamais nous avions besoin d'elle.

"Ce serait un déshonneur national, a dit avec énergie M. Coursol, notre futur maire, si nous ne répondions pas avec enthousiasme à l'appel qui nous est fait." "A la vue de la France qui saigne de tous ses pores, c'est bien le moins que nous saignons nos bourses," a dit M. Cherrier. M. Coursol a dit qu'il voulait que ses paroles fussent connues dans tout le pays. Il a raison, dans tout le Bas-Canada, dans les campagnes comme dans les villes, on devrait prendre part à ce mouvement de sympathie pour la France.

Nous aurons peut-être, nous aussi, à subir, un jour, les maux de la guerre ; prenons garde qu'il nous arrive ce que nous aurons mérité, si nous restons insensibles aux douleurs de notre mère-patrie.

Il est vrai que les souscriptions ne manquent pas dans ce pays, mais que pour le moment on laisse de côté toutes les autres, que toutes les âmes s'unissent dans un même sentiment de douleur et de pitié pour la France. Ne craignons pas de donner de l'argent à la France ; elle a assez de gloire pour nous payer cent fois ce qu'elle aura reçu de nous. Donner à la France, c'est se faire l'aumône à soi-même.

L. O. DAVID.

LE COMTE DE CHAMBORD.

Chambord, (Henri-Charles-Ferdinand-Marie, Duc d'Artois, duc de Bordeaux, Comte de), chef actuel de la branche aînée des Bourbons, né le 29 septembre 1820, à Paris, est fils du duc de Berri, assassiné le 13 février 1820, et de Caroline, Princesse des Deux-Siciles, Duchesse de Berri. Baptisé en grande pompe avec de l'eau du Jourdain rapportée de la Terre-Sainte par M. de Chateaubriand, l'*Enfant du Miracle*, comme on l'avait surnommé, fut chanté par M. de Lamartine dans une de ses plus belles méditations. Une souscription nationale lui donna, en 1821, le château de Chambord. Il eut successivement pour gouverneur les ducs de Montmorency, de Rivière et de Damas, qui l'élevèrent, ce dernier surtout, dans les principes de l'ancienne monarchie. Quoique Charles X eût pris la résolution d'abdiquer la couronne en sa faveur (2 août 1830), et tenté, en présence des troupes campées à Rambouillet, un simulacre de proclamation sous le nom de Henri V, il dut suivre les destinées de sa famille et prendre la route de l'exil.

Après avoir séjourné tour à tour à Holy-Rood, à Prague (1832), à Goritz (1836), le Comte de Chambord entreprit un grand voyage afin de compléter son éducation, et visita, accompagné du général Latour-Froissac et du duc de Lévis, les établissements militaires de l'Autriche, la Hongrie, une partie de l'Allemagne, la Lombardie, les États de Rome et de Naples, où il fut traité en souverain. Il était à peine de retour que, pendant une promenade à cheval aux environs de Kirchberg, il eut, à la suite d'une chute malheureuse, la cuisse gauche fracturée dans sa partie supérieure (28 juillet 1841). Lorsqu'il fut complètement guéri, il reprit le cours de ses excursions (septembre 1843), visita la Saxe, la Prusse, la Grande-Bretagne, et descendit le 27 novembre suivant, à Londres, dans un hôtel de la place de Belgrave (*Belgrave square*). Ce fut là qu'il fit, en quelque sorte, ses débuts politiques, en se posant en prétendant avoué à la couronne de France ; il y reçut avec l'étiquette des cours, plusieurs notabilités du parti légitimiste, entre autres MM. de Chateaubriand, de Fitz-James, Berryer, de Valery, de Larcy, de Pastout, etc. L'adresse parlementaire de 1844 *félicita cette coupable manifestation* ; les députés qui s'y étaient associés se représentèrent devant leurs électeurs, qui les renvoyèrent à la Chambre. Trois ans plus tard, le comte de Chambord épousa, à Graetz, Marie-Thérèse-Béatrix-Gaétane, fille aînée du duc de Modène, qui lui apportait en dot plusieurs millions (16 novembre 1846). Devenu, par la mort de son grand-père et par celle de son oncle, chef de la famille des Bourbons, il alla se fixer au château de Frohsdorff, près de Vienne.

Il était avec sa mère à Venise lorsqu'il apprit la nouvelle des événements de février. Ne croyant pas qu'il y eût à tirer parti pour sa cause d'une révolution si soudaine, il se contenta du rôle de spectateur, protestant dans ses lettres de son amour pour la France, "et attendant le jour où, lasse d'expériences, elle tournerait vers lui ses regards et prononcerait son nom comme un gage de sécurité et de salut." Ses partisans l'entretenaient en effet dans l'espoir d'une restauration prochaine, et afin d'en hâter l'accomplissement, unissaient leurs efforts à ceux des orléanistes et même des bonapartistes. Ils ne cachaient pas qu'à leurs yeux la présidence de Louis-Napoléon n'était qu'une *planche* pour arriver à la royauté. Quant au comte de Chambord, réglant sa conduite sur la politique temporisatrice de ses conseillers, il se montrait de temps en temps près de la frontière et accueillait avec une bienveillance toute royale l'élite de ses serviteurs à Ems, à Cologne ou à Wisbaden. Ce fut dans cette dernière ville que l'on tenta, pour la première fois, la fusion des deux branches de la maison de Bourbon, qui eut longtemps contre elle les prétentions du chef héréditaire de la famille ou les répugnances de quelques membres de la branche cadette. Le rétablissement du régime impérial, en 1852, a forcé le comte de Chambord à rentrer dans l'expectative. Ses actes politiques se bornent à quelques lettres adressées, dans des circonstances solennelles, à des chefs de son parti et mises en circulation par la presse. C'est ainsi qu'il s'est prononcé hautement, en juillet 1861, par une lettre à M. Nettement, pour la défense du pouvoir temporel du Pape, se déclarant prêt à "payer de son propre sang le triomphe d'une cause qui est celle de la France, de l'Eglise et de Dieu même." C'est ainsi encore qu'au mois de juin 1862, il engageait tous ses partisans à s'abstenir dans les élections générales prochaines, à moins que ce fut pour élire des partisans du Pape.

A cette notice biographique qu'on trouve dans le dictionnaire de M. Vapereau, j'ajouterai quelques remarques.

Les événements extraordinaires qui s'accomplissent en France sont bien de nature à justifier les prévisions et les espérances de ceux qui croient à la restauration des Bourbons dans la personne du comte de Chambord. Il y a quelques mois, en présence des garanties de stabilité qu'offrait la dynastie napoléonienne, on se serait moqué de ces illusions et de ces espérances. Mais aujourd'hui, on peut se demander sérieusement, si la France balottée sur une mer de sang par une tempête qui menace de la mettre en pièces, ne finira pas par s'accrocher au principe de la légitimité comme à sa seule planche de salut.

Déjà l'empire est fini et la république achève ; ni l'un ni l'autre ne semblent répondre à ses besoins et à ses aspirations. Déjà le peuple français, désespéré au sein de cette tourmente effrayante, tourne les yeux vers l'antique famille de ses rois. Mais dans cette famille, deux dynasties s'offrent à lui : l'une appuyée sur le principe de la légitimité et représentée par le comte de Chambord, le dernier des Bourbons ; et l'autre à demi assise sur les doctrines de 89, féconde et puissante, ayant pour chef le comte de Paris, fils du duc d'Orléans, qui était le fils aîné de Louis-Philippe.

Que la république triomphe quelque temps, que les Bonapartistes et les Orléanistes se disputent le pouvoir avec des chances de succès partagées, tout cela est possible. Mais il viendra peut-être un jour où, pour échapper à l'empire déshonoré et à la démagogie exaltée, les éléments qui ont des affinités se réuniront autour du principe qui offrira le plus de force et de stabilité, au milieu du naufrage de toutes choses. Plutôt que de perdre la France et de se perdre eux-mêmes, les Orléanistes renonceraient à leurs prétentions en faveur du comte de Chambord, avec la certitude de monter sur le trône

après sa mort. Et alors Henri V, appuyé sur le clergé et les populations religieuses de la Vendée et de la Bretagne, remonterait sur le trône de ses pères.

Rien d'étonnant que la France, après être descendue dans les profondeurs du radicalisme veuille remonter, jusque sur les hauteurs du droit divin. Dans ces temps de crise et de bouleversements que l'humanité traverse, les extrêmes se touchent.

S'il est vrai, comme les prophéties l'annoncent, qu'il doit paraître, à cette époque, un roi qui rendra à la France et au monde troublé l'ordre et la paix, par des lois pleines de sagesse, et fera aimer et respecter la religion et l'autorité, le comte de Chambord est digne de cette grande et sublime mission.

Au milieu des hontes et des scandales qui souillent les monarchies, il faudrait, pour rendre à l'autorité le respect des peuples et sa dignité perdue, un homme qui ferait remonter sur le trône les principes de religion et de morale nécessaires au monde, et saurait diriger les tendances et les aspirations des temps modernes.

Le comte de Chambord sera-t-il cet homme, ce roi aimé de Dieu et des hommes ? Il serait téméraire de l'affirmer ; mais son caractère et son intelligence ne paraissent pas au-dessous d'une si glorieuse tâche.

L. O. DAVID.

LE BAZAR DE BOSTON.

Le dix avril prochain, doit s'ouvrir à Boston, un magnifique bazar dans le but de soulager les infortunes de la France. Les organisateurs de cette noble entreprise reçoivent de toutes parts des preuves de sympathie aussi touchantes que précieuses. Les français de Boston ne pouvaient manquer de se joindre à ce mouvement honorable organisé par leurs compatriotes américains. Ils se sont réunis et ont proposé les résolutions suivantes qu'on nous prie de faire connaître en Canada :

RÉSOLUTIONS DU MEETING FRANÇAIS.

Attendu qu'il s'organise à Boston un bazar pour venir en aide à nos compatriotes malheureux ;

"Attendu que tout Français est engagé d'honneur à contribuer de toutes ses forces à cette œuvre d'humanité qui, pour nous, est un simple devoir ;

"Attendu que nous qui n'avons souffert que moralement des malheurs de notre patrie, nous lui devons doublement notre appui matériel ;

"Nous, les français de Boston avons résolu :

"Que tous les Français de Boston et des environs s'engagent à former la table française du bazar de Boston ;

"Que, vu notre petit nombre, (200 au plus) nous faisons appel à tous les français des États-Unis et du Canada afin que notre table soit vraiment une table française ;

"Que nous remercions, du plus profond de notre cœur, les généreux habitants de Boston et tous ceux qui sympathisent avec les malheurs de la France."

Le comité français de Boston désire que le Canada contribue au succès de ce bazar par envoi d'argent ou d'effets pour le bazar.

"Nous comptons beaucoup sur le Canada, disent-ils ; dans un bazar comme celui-ci le moindre objet peut rapporter un dollar ; un dollar c'est vingt cinq livres de pain là bas."

Les envois peuvent être faits à M. J. Auguste, No. 267 Washington street, Boston.

Inutile de dire qu'aucun artifice n'est à craindre dans ce cas-ci. Les hommes qui composent le comité offrent toutes les garanties désirables.

Quoiqu'il se fasse en ce moment à Montréal une grande souscription en faveur de la France, nous croyons que la charité sera encore assez ingénieuse pour répondre à l'appel des Français de Boston et pour envoyer à ce bazar quelques objets. Il est bon, il est nécessaire que les canadiens-français s'affirment en Amérique de toutes les manières et qu'ils remplissent dignement les devoirs de leur origine.

M.M. Ober et Lévy, prient les journaux canadiens, au nom du comité dont ils sont, le premier, président, et le second, secrétaire, de reproduire ces informations et d'exciter le zèle et les sympathies du public en faveur de leur entreprise.

LE JUGE RAMSAY.

Son Honneur le Juge Ramsay a été l'objet d'une manifestation bien flatteuse de la part des membres du Barreau du District de Bedford, qui lui ont donné un banquet à Sweetsburgh, le 15 février. Ce n'est que le prélude des succès réservés à M. Ramsay sur le Banc ; partout où on viendra à le connaître et à l'apprécier, ses belles qualités, sa haute intelligence, son ardeur au travail et sa grande capacité lui assureront le respect et l'estime.

M. P. S GENDRON.

Quelques-uns des principaux citoyens de St. Hyacinthe, amis personnels et politiques de M. Gendron, double mandataire du comté de Bagot, lui ont donné un magnifique banquet avant son départ pour Ottawa. Cette démonstration fait honneur et au récipiendaire et à ses hôtes. M. Gendron est un jeune homme capable, studieux, respectable, et l'un des députés les plus utiles du pays. Ce n'est pas au charlatanisme, mais à son grand travail et à une énergie indomptable qu'il doit la belle position qu'il occupe aujourd'hui.

J. A. M.

RECTIFICATION.

Balsamo a eu le malheur de faire des plaisanteries désagréables à plusieurs citoyens respectables de St. Sauveur, dans une boutade intitulée : "Les aventures d'un député." Balsamo prie ces messieurs de croire qu'il a simplement voulu exploiter un incident pour amuser nos lecteurs, sans aucune intention d'injurier tant de braves gens qui habitent St. Sauveur. Nous avons déjà eu occasion nous-mêmes de rendre hommage au patriotisme et à l'intelligence de la population de St. Roch et de St. Sauveur.

Les plaisanteries de Balsamo étaient d'autant plus désagréables que l'incident n'était pas vrai, paraît-il, et que Bis Belleau n'est pas de St. Sauveur mais de St. Jean. Quoiqu'il en soit, ces protestations nous ont plu, car elles nous montrent que s'il y a à St. Sauveur, comme ailleurs, des gens peu estimables, il y a des Canadiens-Français qui savent se faire respecter.

Messieurs les Rédacteurs,

J'ai trouvé dans votre numéro du 19 janvier, signé *Julia*, une pièce de vers que je m'abstiens, pour cause, de juger.

Vous savez de Musset, ce pauvre ange déchu, cette âme de poète qui, pour avoir voulu s'approcher de toutes les flammes, eut le sort des phalènes, Musset, dans un moment de légitime fierté, a dit :

Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre.
Eh bien, de Musset avait raison, je partage sa manière de voir.

Non-seulement je bois dans mon verre, mais encore j'éprouve une vive répugnance à voir qui que ce soit boire dans mon verre.

Or, voilà le délit de votre correspondant *Julia*. "Mourir" a été publié par le Foyer Canadien au mois de décembre, 1864, sous ma signature et vous voudrez bien permettre que j'en revendique la paternité.

Croyez moi bien, messieurs,

Votre dévoué,

P. J. UBALDE BAUDRY.

22 février, 1871.

Nous serons forcés de mettre de côté, à l'avenir, toutes les correspondances ou pièces de vers qui nous parviendront sans nom d'auteur. Il nous arrive quelquefois de publier, sans signature, ce qu'on nous envoie, mais la rédaction devra toujours, au moins, avoir le nom de l'auteur. Ceux qui nous ont envoyé leurs compositions, ces jours-ci, sont priés de tenir compte de cette résolution.

LE CHASSEUR CANADIEN.

Qui ne connaît la force, l'énergie et l'habileté du chasseur canadien? Qui n'a entendu raconter ses exploits dans toutes les parties du Nouveau-Monde. M. Freret l'a sculpté tel que nous le reproduisons au moyen d'une photographie. On peut voir la statue chez M. Notman où l'on voit de si jolies choses. C'est un beau succès pour M. Freret.

LES VOYAGEURS NORVÉGIENS.

Cette gravure représente deux norvégiens montés sur les longs patins à neige dont on se sert dans ce pays là avec tant d'avantage, tantôt pour glisser lorsqu'ils descendent les montagnes ou les côtes et tantôt pour courir comme on fait avec nos raquettes.

La mort qui moissonne tant de braves officiers et soldats de l'armée française fait aussi de grands ravages parmi les hommes de lettres de la France. Après Dumas, Ponson du Terrail, le célèbre romancier, dont les ouvrages à sensation ont fait tant de bruit. On annonce aussi la mort de Bancel ex-député élu en 1869 à Paris, et qui faisait partie du groupe des irréconciliables.

M. Philippe Masson écrit dans le *Courrier du Canada*, ce qu'il a vu dans l'atelier de M. Eugène Hamel.

Le portrait de M. de Boucherville, président du Conseil Législatif est exact. C'est M. de Boucherville lui-même. J'aurais désiré sur les lèvres de M. l'abbé Bolduc ce sourire qui ne les abandonne jamais; sur sa figure, cette franche gaieté dont il est le type. J'admire M. Oscar Dunn. Il annonce ce qu'il est. J'étais heureux de rendre à son portrait les hommages d'un cœur que ses talents lui ont gagnés. Que lui importe, n'est-ce pas? J'adore une petite paysanne romaine. Un belge m'en impose. Plusieurs aquarelles me ravissent.

Enfin, je me retire joyeux, car mon esprit avait voyagé. Quelque chose m'avait profondément touché; le portrait du père de notre artiste. Le brillant jeune homme affectionné tout particulièrement cette chère image. Je songeais à tout cela et à la promptitude avec laquelle mon esprit s'était transporté ci et là devant tant de belles peintures. Puis je tirais des arguments touchant l'immortalité de l'âme. Mais je ne veux point me compromettre devant quelque théologien suspect.

Je retournerai encore chez M. l'artiste Eugène Hamel!

Le général Bourbaki n'a pas encore succombé à l'horrible blessure qu'il s'est faite. Mais son agonie est, dit-on, bien douloureuse; son suicide n'a pas été motivé par la dépêche de M. Gambetta, paraît-il, puisque cette dépêche n'est arrivée qu'après le malheur accompli. Le général avait depuis plusieurs jours de sinistres projets, puisqu'il demandait avec insistance à la délégation de lui donner pour successeur le général Clinchamp. Il était, d'ailleurs, cerné par les Prussiens et voyait son armée perdue.

Avec cela, par combien de sentiments divers n'était-il pas secoué! Toutes ses amitiés, toutes ses fidélités, et tous ses devoirs étaient en contradiction. Mais quel coup a dû recevoir Mme Bourbaki! Elle était à Bordeaux, ou du moins dans les environs, chez une amie, la veuve du général Espinasse, je crois. Près d'elle se trouvait Mme Lebreton, sœur du général, son mari, et ex-dame d'honneur de l'impératrice Eugénie.

L'HOTEL DE NIORRES.

Suite.

IV.—Le salon de verdure.

Ce soir-là, le lecteur se le rappelle, l'exécution du plan arrêté la veille entre M. de Niorres et Saint-Jean, le valet de chambre de confiance du conseiller, devait avoir lieu.

Le matin même, ainsi que cela avait été convenu, Saint-Jean avait été appelé par son maître, lequel lui avait donné, devant son gendre et sa bru, l'ordre de quitter Paris sur l'heure et de se rendre à Brest, afin de surveiller l'exécution des volontés suprêmes manifestées dans son testament par l'évêque, volontés relatives aux intérêts de son diocèse.

Ce prétexte était tellement naturel, tellement plausible, que M. de Nohan et Mme de Versac le prirent pour vrai, et que pas un des gens de l'hôtel ne s'étonna du départ précipité du valet de chambre.

Saint-Jean fit ses malles bien ostensiblement, alla prendre congé de ses maîtres, pleura en quittant M. de Niorres et sa famille, sollicita de Mme de Niorres la permission de saluer, avant de partir, les deux nièces du magistrat, et, après avoir passé quelques courts instants dans l'appartement de Blanche et de Léonore, il se mit en route, conduit jusqu'au premier relais par les chevaux et le cocher du conseiller.

Une heure après il n'était plus question, à l'hôtel de la rue du Chaume, de l'absence du fidèle valet.

Vers deux heures de l'après-midi, après avoir rendu sa visite quotidienne à son beau-père, Mme de Versac demanda sa voiture. Elle était inquiète à propos de la santé de son neveu, dont les fraîches couleurs pâlissoient depuis plusieurs jours, et elle voulait aller consulter le célèbre docteur Louis, lequel habitait Versailles.

Elle annonça à ses parents qu'elle ne reviendrait qu'assez tard dans la soirée, attendu qu'elle irait visiter probablement sa parente, Mme de Noailles.

Mme de Versac emmena son fils, sans lequel elle ne sortait jamais; et prenant dans ses bras son neveu, le pauvre orphelin à peine âgé de neuf semaines, elle monta en voiture.

Mme de Nohan, légèrement indisposée, ne pouvait accompagner sa belle-sœur; Mme de Versac partit donc en compagnie seulement des deux enfants et de la nourrice du petit Louis.

A quatre heures M. de Niorres sortit à son tour, seul et à pied. Le conseiller, sans confier à personne le but de sa promenade, se rendait chez M. Lenoir, auquel il était résolu à confier dans ses moindres détails le plan arrêté entre lui et Saint-Jean, afin que le lieutenant de police pût aposter des hommes pour espionner le valet lors de son véritable départ avec l'enfant.

M. et Mme de Nohan, Mme de Niorres et ses deux filles demeurèrent à l'hôtel.

Le gendre, la fille et la belle-sœur du magistrat s'étaient réunis dans le petit salon de verdure que nous connaissons, et qui, la nuit précédente, avait servi d'asile à Mahurec.

Les deux jeunes filles étaient enfermées dans leur appartement depuis le départ de Saint-Jean; elles travaillaient chaque jour jusqu'à l'heure du souper, et Mme de Niorres ne venait même jamais les troubler durant le moment consacré aux études.

Dans le petit salon de verdure, la conversation, triste et sévère, roulait naturellement sur les causes de cette désolation qui plongeait toute la famille dans un deuil affreux.

La légère indisposition de sa femme, qui, dans toute autre circonstance, eût à peine excité l'attention, provoquait l'inquiétude de M. de Nohan. Depuis cette effrayante série de catastrophes qui avait décimé les parents du conseiller, le moindre événement soulevait les craintes les plus poignantes.

Devant ce qui se passait dans l'âme de son mari, Mme de Nohan s'efforçait de le rassurer en lui affirmant qu'elle ne ressentait aucun symptôme alarmant; mais M. de Nohan paraissait en proie à la surexcitation morale la plus vive.

Voulant décider sa femme à quitter Paris, ainsi que cela avait été convenu entre lui et son beau-père, il exagérait ses craintes afin de la contraindre à céder à ses prières pour ramener le calme dans son esprit.

Mme de Nohan avait si formellement exprimé sa volonté de ne pas abandonner son père dans ce moment de crise, que son mari n'avait pas osé aborder encore la proposition de départ.

A cinq heures et demie M. de Niorres rentra.

Son front était encore plus pâle que de coutume, ses traits plus tirés, l'expression de sa physiognomie plus sombre et plus inquiète. Parfois des tressaillements fébriles agitaient convulsivement tout son être.

"Mon Dieu, mon père! s'écria Mme de Nohan en remarquant l'altération du visage du conseiller, qu'avez-vous? Est-ce un nouveau malheur que vous venez nous annoncer?"

—Non, rassurez-vous, répondit M. de Niorres. Je n'ai rien appris qui puisse augmenter notre affliction."

Puis se tournant vers sa belle-sœur :

"Où sont donc vos filles? demanda-t-il.

—Dans leur appartement, mon frère. Elles travaillent, répondit Mme de Niorres; mais, si vous le désirez, je vais les faire appeler.

—Non, cela est inutile, dit le conseiller, répondant évidemment davantage à ses propres pensées qu'aux paroles de Mme de Niorres; je les verrai plus tard.... Mais.... je voudrais... D'ailleurs, continua-t-il brusquement en changeant de ton, il vaut mieux qu'elles n'entendent pas ce que j'ai à dire.

—Il s'agit donc d'elles? dit Mme de Niorres.

—Oui."

M. de Nohan se leva discrètement.

"Restez! dit vivement le conseiller. Vous et ma fille pouvez tout entendre: c'est une affaire de famille. Je veux parler, ma sœur, des mariages de vos filles....

—Avez-vous donc vu MM. d'Herbois et de Renneville? demanda la mère de Blanche et de Léonore.

—Je les ai vus hier....

—Où cela? Ici?

—Je les ai rencontrés, dit le conseiller sans vouloir s'expliquer davantage.

—Et que vous ont-ils dit?....

—Ils m'ont pressé de laisser accomplir les unions projetées, mais ce n'est pas de leurs désirs qu'il s'agit, c'est d'eux-mêmes. Je m'étonne que feu mon fils, dont Dieu ait l'âme, et dont le sens juste et droit m'était si connu, et que vous, ma sœur, femme de cœur et d'esprit comme vous l'êtes, vous ayez tous deux accueilli les propositions du marquis d'Herbois et du vicomte de Renneville. Le passé de ces jeunes gens devait cependant vous éclairer sur leur avenir.

—Comment? dit Mme de Niorres. Que voulez-vous dire?

—Je veux dire que MM. d'Herbois et de Renneville sont in-

dignes de l'uniforme qu'ils portent, du titre de gentilshommes que leur vaut leur naissance! s'écria le conseiller avec emportement.

—Qu'ont-ils fait? demanda M. de Nohan en s'avancant.

—Vous allez le savoir. MM. d'Herbois et de Renneville aiment mes nièces, prétendent-ils; ils respectent ma famille et brûlent du désir d'y prendre rang. Les effroyables malheurs qui nous accablent devraient donc les trouver compatissants à nos douleurs....

—Oh! dit Mme de Niorres, je suis certaine que leur affliction est profonde et sincère."

Le conseiller haussa les épaules :

"Savez-vous comment ils se consolent du retard apporté à leur union? Eux, qui hier encore ont joué devant moi une comédie honteuse; eux, dont je rougis aujourd'hui d'avoir écouté les phrases mensongères, passent, depuis leur arrivée à Paris avec vous, leurs heures d'oisiveté dans les boudoirs de courtisanes impures. La Guimard et la Duthé, dont les réputations scandaleuses sont peut-être venues jusqu'à vous, ma sœur, remplacent momentanément vos filles dans le cœur de ces messieurs!"

—Quelle horreur! s'écria Mme de Niorres, dont l'orgueil naturel se trouva cruellement et subitement ulcéré par l'annonce de cette loyauté de ceux qu'elle s'était plu à regarder comme ses futurs gendres.

—Ce n'est pas tout, continua le conseiller avec une véhémence nouvelle. Pour se faire aimer par de pareilles créatures, il faut jeter l'or à pleines mains sous leurs pas. Eh bien! comme ces messieurs sont pauvres, comme ils ont dévoré leurs patrimoines et qu'ils n'ont plus rien, personnellement, à offrir en garantie aux usuriers qui leur ferment leurs caisses, ils ont osé, pour emprunter, salir au contact de leur, les noms de vos filles, madame, votre nom enfin, le mien!

—Ils ont fait cela! s'écria Mme de Niorres en bondissant sur son siège.

—Monsieur, s'écria M. de Nohan avec force, expliquez-vous nettement, car votre nom, mon père, est désormais allié au mien, et quiconque le souille entache mon propre honneur!

—Mon père! dit Mme de Nohan en joignant les mains, êtes-vous bien certain de ce que vous avancez là? Comment êtes-vous arrivé à la connaissance de ces abominables méfaits?

—Je quitte à l'instant M. Lenoir! répondit le magistrat en baissant la voix.

—Le lieutenant de police!....

—Et c'est lui, ajouta M. de Nohan, qui vous a révélé....

—C'est lui, interrompit le conseiller, qui, à l'aide de ses habiles agents, est parvenu à acquérir une double preuve de l'infamie de ces deux hommes.

—Oh! fit Mme de Niorres en voilant de ses mains son visage décomposé.

—Oh! dit M. de Nohan, ces preuves dont vous parlez, mon père: quelles sont-elles?

—Indiscutables! irrécusables! Voici deux lettres: l'une du vicomte adressée à Mlle Duthé, l'autre du marquis adressée à Mlle Guimard. La correspondance entière, paraît-il, était des plus volumineuses. On n'a pu s'en procurer que ces deux échantillons: le reste a été fait racheter en sous main, il y a quelques jours, par le marquis et le vicomte, sans doute, afin d'anéantir les preuves de leur infamie. Par bonheur, ces deux missives ont pu être soustraites par un agent adroit et elles sont concluantes: elles sont toutes deux datées du 28 juin dernier. Elles n'ont pas quinze jours!"

Et le conseiller tendit les deux lettres qu'il froissait dans sa main: Mme de Niorres les saisit avidement, les parcourut, et, avec un geste de mépris, les rejeta loin d'elle.

M. de Nohan les ramassa toutes deux et les lut à son tour.

Ces deux lettres étaient de celles que des jeunes gens, entraînés par une passion qu'ils regretteront un jour, adressent à des femmes perdues.

Après lecture, il était impossible de mettre en doute la culpabilité des auteurs des épîtres convenues. Chaque phrase déclarait un accord parfait entre l'écrivain et la personne à laquelle il s'adressait.

M. de Nohan haussa les épaules avec une expression de blâme :

"Ils sont bien fous ou bien coupables! dit-il ensuite.

—Des fous ne font pas de pareils actes! répondit le conseiller en présentant un autre papier tout ouvert. Ceci est une copie faite par moi sur l'original d'un engagement pris par MM. d'Herbois et de Renneville. Il s'agit d'un emprunt fait par eux à un juif nommé Isaac Weiller, par l'entremise d'un certain Roger dont le nom cependant n'est pas dans l'acte. Le marquis et le vicomte, pour continuer, sans aucun doute, leur existence débauchée, ont emprunté je ne sais quelle somme, pour quatre cents louis reconnus dus par eux, et qu'ils s'engagent à rendre à l'usurier le lendemain de leur mariage avec Mlles Blanche et Léonore de Niorres. Voyez, ma sœur! voyez, mon gendre! Les noms y sont bien en toutes lettres!"

—Mes filles! mes pauvres enfants! s'écria Mme de Niorres. Oh! ces hommes sont des monstres, et je veux, moi-même....

—Madame, interrompit M. de Nohan avec une extrême noblesse, ma respectable tante, le soin de l'honneur de vos filles regarde seuls M. de Niorres et moi. Puisqu'un destin impitoyable a fait de moi le plus jeune chef de la famille, je ne faillirai pas à mon devoir! Le marquis d'Herbois et le vicomte de Renneville me rendront raison de l'affront fait au nom de mon père!

—Mon ami! s'écria Mme de Nohan effrayée de ce que venait de dire son époux.

—Ne craignez rien, Hélène! Dieu sera pour moi.

—Vous ne vous battez pas! dit vivement M. de Niorres. Un duel rendrait public un scandale qu'il faut étouffer. Je me charge, seul, de terminer cette affaire. Si j'en ai parlé devant vous tous, cela a été pour prouver à ma sœur que ce n'était pas sans raison que je m'opposais aux mariages arrêtés sans mon consentement. Désormais ces unions sont rompues....

—Mon Dieu! fit Mme de Nohan. Blanche et Léonore vont cruellement souffrir. Pauvres enfants.... comment leur apprendre cette rupture définitive?....

—Je me charge encore de ce soin, répondit M. de Niorres. Je parlerai à mes nièces.

—Quand cela? demanda la mère avec une vive anxiété.

—Sur l'heure même, ma sœur!

—Mais elles les aiment toutes deux! s'écria Mme de Niorres en songeant au coup douloureux qu'allaient recevoir ses filles bien-aimées.

—Raison de plus pour détruire cet union avant qu'il ne prenne de nouvelles forces.

(A continuer.)

VARIÉTÉS.

Un homme demandait à Aristippe quelle sorte de femme il devait prendre. "Je n'en sais rien, répondit-il: belle, elle vous trahira; laide, elle vous déplaîra; pauvre, elle vous ruinera; riche, elle vous dominera. Décidez-vous vous-même."

La fille de Pisistrate étant recherchée d'un sote et d'un honnête homme, dont l'un était riche et l'autre pauvre, il prit l'honnête homme pour son gendre: "Car j'aime mieux, dit-il, un homme qui ait besoin de bien, que du bien qui ait besoin d'un homme."

Les courtisans de l'empereur Vespasien ne lui promettaient pas moins que l'immortalité, et l'assuraient qu'il serait déifié. "Je sens, leur dit cet empereur en mourant, pour se moquer d'eux, je sens que je deviens dieu."

FAUSSAIRE.—Les banquiers de Philadelphie voltigeaient de surprise en surprise et de Charlyde en Scylla. On n'a pas eu le temps de revenir de l'admiration justement provoquée par l'adresse de ces trois inconnus, qui ont dévalisé la banque Kensington en se faisant passer pour des policemen, que le hasard fait découvrir une série de machinations non moins ingénieuses et productives, perpétrées par un tout jeune homme nommé Tryon Rearkirt, appartenant à la société la plus respectable.

Tryon Rearkirt est membre de la compagnie John Rearkirt and Son, marchands en gros d'articles de pharmacie, au coin de Colowhill street, à Philadelphie. On ne lui connaissait que deux défauts: le premier, de jouer à la Bourse; le second, beaucoup plus grave, de perdre constamment. On vient de lui en découvrir un troisième, que nul ne soupçonnait: il avait l'habitude de payer ses différences avec de l'argent extorqué aux diverses banques au moyen de chèques contrefaits.

Les sommes qu'il s'est procurées ainsi, et qui paraissent avoir été toutes englouties dans le gouffre de la Bourse, dépassent cent vingt mille dollars. On cite, parmi les établissements de Philadelphie victimes des spéculations extra-légales du jeune Rearkirt, la banque Girard National, la Tradesmen's National, la Commercial National, la People's Bank, etc.

Il y a tout lieu de croire, en outre, que diverses banques de New-York ont aussi accepté et payé des chèques contrefaits par le faussaire philadelphe.

M. Rearkirt père a déjà remboursé \$40,000 à plusieurs dupes de son fils, et il offre d'abandonner aux autres tous ses biens personnels, représentant environ 75,000 du montant total des sommes soustraites. La plupart des banques se montrent disposées à accepter cette transaction, mais il en est deux qui ne veulent pas entendre parler d'accommodement et qui sont résolues à poursuivre le faussaire devant les tribunaux.

Le jeune Tryon Rearkirt n'a pas été vu à Philadelphie depuis deux jours; on le croit caché à New-York, où il est activement recherché par les limiers de la police secrète.

SI VOUS AVEZ LA TOUX, ESSAYEZ

Le Sirop de Gomme d'Épinette Rouge de Gray. Le Sirop de Gomme d'Épinette Rouge de Gray. Le Sirop de Gomme d'Épinette Rouge de Gray. Le Sirop de Gomme d'Épinette Rouge de Gray.

Inestimable pour Rhume, Toux, Enrouement, etc. Inestimable pour Rhume, Toux, Enrouement, etc. Inestimable pour Rhume, Toux, Enrouement, etc. Inestimable pour Rhume, Toux, Enrouement, etc.

Vingt-cinq centims la bouteille. Vingt-cinq centims la bouteille. Vingt-cinq centims la bouteille.

A vendre par tous les Pharmaciens respectables. 3-81



VENTE PAR ENCAN.

Le Premier de Mars prochain, à midi, sera vendu par Encan, chez MM. F. W. Coate et Cie., Encanteurs, Toronto, environ 140 vaisseaux, 17 baes et 11 canots avec leur équipement, et 21 bâtimens en bois employés pour l'expédition de la Rivière Rouge.

Ces vaisseaux, baes, canots et équipements sont à différents points sur la route à la Rivière Rouge. Les bâtimens en bois ont été érigés au Prince Arthur's Landing, Pont Kamistiquia, Pont Matawin, Young's Landing, Oskondagé Creek, Ward's Landing et le Lac Shebandowan, comme magasins et écuries, et devront être transportés aussitôt que possible après la vente.

D'autres détails peuvent être obtenus au Bureau Central, Québec. Bureau du Directeur des magasins au département de la Milice et au Département des Travaux Publics, Ottawa.

Les personnes achetant devront prendre tous les risques sur la condition et la livraison. Les vendeurs auront le droit d'enchère.

Par Ordre. (Signé) F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 10 Février, 1871. 2-8c

ALOUEUR, une grande maison en pierre, à quatre étages, dans la rue Ste. Thérèse, (entre les rues St. Gabriel et St. Vincent. Cette maison est très-bien adaptée pour une manufacture de Chaussures, ou un magasin en gros. S'adresser à

D. R. STODART, Courtier, 146, Rue St. Jacques. 7-2m

IMPRIMEUR-PRESSIER.

On a besoin, à ce bureau, d'un jeune homme capable de conduire une presse Liberty. S'adresser à M. Bureau, à l'Imprimerie. 7-2 tf.

LEGGO & Cie., LEGGOTYPISTES, ELECTROTYPISTES, STEREOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHES, PHOTOGRAPHES ET IMPRIMEURS.

Bureau: No. 1, Côte de la Place d'Armes } MONTREAL. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine.

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très-modiques.



MARCHAND-TAILLEUR

35—RUE ST. LAURENT—35

ET

10—RUE ST. JOSEPH—10

Venez et Voyez.

2-1-h

THOMAS MUSSEN,

Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISE, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom.

TAPIS ET PRELATS DE CHOIX, De Velours, Bruxelles ou Tapestry.

ORNEMENTS D'EGLISES, Tentures pour Salons, Franges en Soie, etc.

257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. 4 mai 1870. 18zz

GRANDE VENTE

DE

HARDES FAITES.

- 650 PARDESSUS. 400 PEA JACKETS. 1,000 PAIRES PANTALONS. 800 VESTES. 800 CHEMISES CASIMIR. 1,000 PAIRES CALECONS. Etc., Etc., Etc.

Aussi une grande variété de Draps de Castor et Pilot, Draps Français et Anglais, Tweed et Casimir. A 20 pour cent au-dessous de la valeur ordinaire.

REGIS DEZIEL, 131, Rue St. Joseph. 40-6m.

USINES A METAUX DE LA PUISSANCE.

ETABLIE 1828.

CHARLES GARTH ET CIE.,

PLOMBIERS, OUVRIERS EN APPARELS A VAPEUR ET A GAZ FONDEURS DE LAITON, FINISSEURS, CHAUDRONNIERS ET MACHINISTES, ETC., ETC.

Fabricants et Importateurs de CUIVRE A L'USAGE DES PLOMBIERS, DES MECANICIENS ET D'OUVRIERS EN APPARELS A VAPEUR; USINE A CUIVRE ET A FER; APPARELS A GAZ ET A VAPEUR, ETC., ETC., ETC.

Toutes sortes d'ouvrages pour Usines à Gaz, Etablissements Hydrauliques, Distilleries et Brasseries, Raffineries, Phares, etc., etc.

On entreprend de faire chauffer les Bâtimens publics et privés, les Usines, les Serres, etc., par le moyen de l'appareil à l'Eau Chaudre Patenté de GARTH, l'appareil à Vapeur de Basse Pression de GOLD, avec les Derniers Perfectionnements, et par la Vapeur à Haute Pression en Tuyaux droits et repliés.

En vente aux plus bas prix, toutes sortes de Gaseiers, Tasseaux, Pendants, Abat-jours, etc.; Tuyaux en Fer Travailés, avec appareils de Fer Mailleable et Fondu pour l'Eau, la Vapeur ou le Gaz.

Bureau et Usine, Nos. 536 à 542, Rue Craig. 1-47-zz MONTREAL.

L'ALMANACH AGRICOLE, COMMERCIAL ET HISTORIQUE

DE J. B. ROLLAND ET FILS POUR 1871.

C'est l'Almanach le plus complet, et il contient une foule de renseignements utiles.—A vendre chez tous les Marchands.—Prix: 5 centims.

N. B.—C'est le seul Almanach dont le Calendrier des Fêtes Religieuses soit conforme à l'Ordre. AINSI le Calendrier de la Puissance du Canada pour 1871, contenant une liste complète du clergé de la Puissance.

NOUVEAUTE! CARTES JACQUES-CARTIER.

NOUS venons de recevoir un grand assortiment de Cartes à Jouer avec le portrait de Jacques-Cartier sur le dos, de différentes qualités, soit de \$1.20, \$1.75, \$2 et \$3 la douzaine.—En vente à la Librairie de

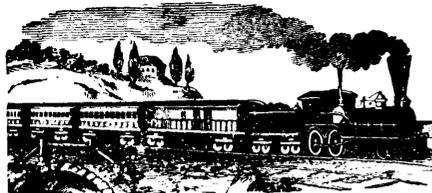
J. B. ROLLAND ET FILS, Nos. 12 et 14, rue St. Vincent.

NOTRE-DAME DE LOURDES.

Par HENRI LASSERRE.

Ouvrage honoré d'un bref spécial adressé à l'auteur par Sa Sainteté le Pape Pie IX.—Trente-sixième édition.—Autorisée par Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Montréal, et ornée de deux belles gravures. 1 beau vol. in-8 de 360 pages. Br. 75 cts.; rel., \$1.—En vente à la Librairie de

J. B. ROLLAND ET FILS, Nos. 12 et 14, rue St. Vincent, Montréal. 1-34-zz



Compagnie du Chemin de Fer le Grand Tronc du Canada.

SERVICE AMELIORE DES TRAINS.

POUR L'HIVER DE 1870-71.

AUGMENTATION DE VITESSE.

Nouveaux Chars pour tous les Trains Express.

Les Trains partiront maintenant de Montréal comme suit:—

ALLANT A L'OUEST.

Trains de la Malle pour Toronto et les stations intermédiaires... 8,00 A.M. Express de Nuit pour Ogdensburgh, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'ouest à 8,00 A.M. Train d'accommodement pour Kingston, Toronto et les stations intermédiaires... 6,00 A.M. Train d'accommodement pour Brockville et les stations intermédiaires... 4,00 P.M. Trains pour Lachine à 6,00 A.M., 7 A.M., 9,15 A.M., Midi, 1,30 p. m., 4,00 p. m., et 5,30 p. m. Le train de 1,30 p. m. va à la frontière.

ALLANT AU SUD ET A L'EST.

Train d'accommodement pour Island Pond et les stations intermédiaires... 7,10 A.M. Express pour Boston via Vermont Central... 9,00 A.M. Express pour New-York et Boston via Vermont Central à... 3,45 P.M. Express pour New-York et Boston, via Plattsburg, le Lac Champlain, Burlington et Rutland, à... 6,00 A.M. Do do do... 4,00 P.M. Express pour Island Pond... 2,00 P.M. Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, et les Provinces d'en Bas, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Upton, Acton, Richmond, Brompton Falls, Sherbrooke, Lennoxville, Compton, Coaticook et Norton Mills, seulement, à... 10,10 P.M.

Il y aura des Chars Dortoirs à tous les trains de nuit. Le bagage sera étiqueté pour tout le trajet.

Les steamers "CARLOTTA" ou "CHASE" laisseront Portland pour Halifax, N. E., tous les Mercredis et Samedis après-midi, à 4,00 heures p. m. Le confort est excellent pour les passagers et le fret.

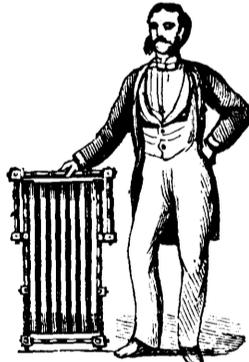
La Compagnie internationale des Steamers, faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Lundis et les Jedis, à 6,00 heures p. m., pour St. Jean, N. B., &c., &c.

On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie.

Pour plus amples informations et l'heure du départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires et au terminus du chemin, s'adresser au Bureau où l'on vend des billets, à la station Bonaventure ou au Bureau No. 39, Grand'Rue St. Jacques.

C. J. BRYDGES, Directeur-Gérant. 1-46-tf.

Montréal, 7 Novembre 1870.



DÉPOT

de la

CÉLÈBRE CHAISE

HAMAC,

CANAPÉ, PLIANT

et

FAUTEUIL,

combinée

EN UNE SEULE,

Au Bureau du DOMINION DYE WORKS, 301, rue Notre-Dame, 43tf Montréal.

DÉFENSE DE PARIS.

MONTREAL MENACÉ PAR LES GRANDS FROIDS DE L'HIVER.

Afin de se défendre contre les grands froids de l'hiver qui nous menacent depuis quelques jours, laissez vos ordres pour faire monter vos Poêles, vos Tuyaux et vos Fournaises chez

GEORGE YON,

FERBLANTIER ET PLOMBIER,

No. 241, —RUE S. LAURENT,—No. 241.

2me porte de la rue Ste. Catherine.

Vous trouverez aussi à son Magasin un grand assortiment de Tuyaux de Poêles Soudés, Seaux à Charbon, Chaudières à cendres et toutes sortes de Ferblanteries pour l'usage de la maison. 43-tf

JAMES FYFE,

FABRICANT

DE

BALANCES,

A remporté à l'Exposition de 1868, tenue à Montréal, une MEDAILLE D'ARGENT de Premier Prix et Diplomat. a toujours en main un assortiment complet de BALANCES de toutes espèces. 1-47-z

24, rue du Collège.

NOUVEAU MAGASIN D'APOTHAICAIRE, 363, RUE STE. CATHERINE, (Près de la rue Amherst.)



Le Soussigné offre en vente un assortiment complet de Drogueries, produits Chimiques, Parfumeries, Huiles, Bois de Teinture, Médecines Patentées, Brayers, Eponges, Brosses à Cheveux, Brosses à Ongles, Brosses à Dents, Brosses à Barbe, Eau de Cologne, Sangsues, Savons de Toilette, en grande variété. Aussi un assortiment de Papeteries, Journaux, Timbres-Poste, etc., etc.

Toutes Prescriptions de Médecins seront remplies avec le plus grand soin. Montréal, 26 mai 1870. JAMES GOULDEN, 21zz

J. D. NORMANDIN,

RELIEUR, REGLEUR ET MANUFACTURIER DE LIVRES BLANCS. Ouvrages de luxe ainsi qu'ouvrages les plus communs, reliés à des prix très-modérés.

Les abonnés de L'Opinion Publique trouveront une bonne occasion de faire relier leur journal à bon marché. No. 26 RUE ST. VINCENT, MONTREAL. 1-52zz

NE FAITES USAGE QUE DE L'EMPOIS DE GLENFIELD

Grandement employé dans la BUANDERIE ROYALE D'ANGLETERRE, Et dans celle de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DU CANADA.

1-47-zz